

Rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Décision modificative n°1 au budget 2025 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce projet de décision modificative n°1 (DM1) vise à intégrer au budget 2025 les effets de la loi de finances 2025 récemment adoptée ainsi que les ajustements opérés par la Région tant au niveau des dépenses que des recettes.

L'ensemble des modifications apportées s'élève à 80 M€, soit l'équivalent de 4,1 % du BP 2025 initialement présenté. Ce montant global se décompose comme suit :

- 43 M€ correspondant à l'impact direct de la loi de finances 2025, contre 56,5 M€ initialement prévus.
- 40 M€ d'économies effectuées par la Région, constituées essentiellement de baisses de dépenses de fonctionnement (17,4 M€) et d'investissement (21 M€), avec aussi un surplus de recettes prévu de 1,7 M€.
- 3 M€ correspondant à un ajustement technique (remboursements de TVA) qui vient minorer les dépenses.

Le Président du Conseil régional réaffirme sa volonté de maintenir le cap. Il confirme les grandes orientations stratégiques mises en avant dans son BP et rappelle la nécessité de mener une stratégie budgétaire responsable.

Afin d'identifier les économies proposées, l'ensemble des actions et politiques publiques menées ainsi que les dispositifs mis en place ont été passés en revue. Les impératifs de non-recours à un « raboutage » indifférencié des dépenses, d'inscription des actions dans la durée et de partage des efforts ayant été posés, les choix politiques opérés par le Conseil régional l'ont été au regard des principes suivants :

- la préservation de la culture, du sport et des langues, indispensable à la cohésion sociale des territoires
- la priorisation des services publics régionaux
- la priorité donnée à l'entretien du patrimoine régional sur le financement de nouveaux équipements
- la non-substitution au retrait de l'Etat ou d'autres collectivités
- le lissage de certains investissements prévus dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI)
- la préservation du PRIC.

Côté ressources, le Conseil régional a saisi la possibilité offerte par la loi de finances 2025 de bénéficier d'un versement mobilité régional et rural (VMRR) et décidé de l'actionner début 2026.

Face à la baisse de son budget découlant de décisions de l'Etat et au vu des fragilités financières et budgétaires auxquelles elle se trouve confrontée, la Région réitère son souhait d'une remise à plat des finances locales, d'une relance de la décentralisation afin de disposer de plus de marge d'autonomie locale (finance, règlement, organisation).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER tient à souligner la difficulté de l'exercice d'élaboration du budget auquel l'exécutif régional vient de se livrer, avec des enjeux majeurs pour le territoire et ses différents acteurs.

Le CESER souhaite notamment alerter sur la fragilisation brutale du secteur associatif, ainsi que sur toutes les conséquences qui en découlent. Il présente d'ailleurs un vœu lors de cette même session, qui rappelle que le soutien de tous à la vie associative, notamment de la part de l'action publique en région, constitue une urgence politique, sociale et économique autant qu'un investissement pour l'avenir de la Bretagne.

Le CESER rappelle que la présente décision modificative a pour objet le traitement de la provision pour risque de 56,5 M€ inscrite au budget primitif 2025 au titre de contribution à la consolidation budgétaire ainsi que l'intégration des divers ajustements complémentaires effectués tant au niveau recettes que dépenses.

S'il considère comme trop lourd le poids de l'effort imposé par l'Etat au titre de la consolidation budgétaire, le CESER apprécie toutefois de voir qu'au terme de l'adoption de la loi de finances 2025, celui-ci a été révisé à la baisse et son montant ramené de 56,5 M€ à 43 M€. Il relève toutefois que le poids de la contrainte budgétaire subie conduit le Conseil régional à aller plus loin que la baisse prévue au BP (et que le CESER avait jugée trop importante) et à prévoir un ajustement global de son budget à 80 M€, dont 38,5 M€ d'économies réalisées par la collectivité au travers la mobilisation des leviers le plus rapidement actionnables, et ce probablement pour assurer la soutenabilité de la stratégie budgétaire. Suite à ces ajustements réalisés par la collectivité, le budget global de la Région ressort à 1,85 Md€, en baisse de 4,1 % par rapport au BP 2024 (1,93 Md€).

2.1. Sur l'approche déroulée par le Conseil régional

Agissant dans le cadre contraint imposé par l'Etat, le CESER souligne la cohérence de la démarche suivie par le Conseil régional (balayage des politiques et dispositifs mis en place, des impératifs posés, des critères de priorisation fixés) pour identifier les pistes d'économies réalisables et effectuer les choix politiques adéquats.

En ce qui concerne le passage en revue de l'ensemble des politiques et dispositifs en place, le CESER apprécie le travail de fond effectué par les services de la collectivité, et ce dans un laps de temps très court. Il relève toutefois, avec un certain regret, que la référence à l'évaluation des politiques publiques ne transparait pas clairement comme outil d'éclairage et d'aide à la décision. Sa pratique va pourtant devenir d'autant plus nécessaire et impérative que le travail engagé par le Conseil régional devra certainement être poursuivi et approfondi pour s'orienter vers des décisions plus structurantes. La contrainte budgétaire subie pourrait en effet perdurer et se renforcer dès 2026.

Au niveau des impératifs posés, le CESER ne peut que saluer la décision du Conseil régional de ne pas recourir au rabotage indifférencié des dépenses et de s'appuyer sur un travail en profondeur pour prendre ses décisions, et ce même si l'épaisseur du trait différenciant ledit rabotage de l'optimisation peut parfois sembler ténue. Il souligne la qualité du travail réalisé par les services du Conseil régional, là où d'autres ont choisi des méthodes plus expéditives.

S'agissant enfin des critères de priorisation retenus pour motiver les prises de décision, ceux-ci dessinent bien les grandes lignes de force guidant le Conseil régional dans sa navigation vers le cap choisi, avec notamment la réitération de l'importance accordée tant à la cohésion sociale et territoriale qu'aux services publics régionaux que sont les mobilités et la qualité de vie dans les lycées. Pour autant, le CESER relève que ces critères peuvent s'entrechoquer ainsi que semble l'illustrer l'exemple du Pont Supérieur (dans lequel le principe de non-substitution vient fragiliser la possibilité même de maintenir le soutien régional à des acteurs culturels¹).

De manière générale, le CESER note qu'il s'avère assez difficile d'apprécier précisément la cohérence et la portée des choix au regard des priorités. La raison tient à une difficulté signalée à l'occasion de l'adoption de différents schémas, mais aussi sur les BP en eux-mêmes : si les orientations politiques du Conseil régional sont clairement définies, il manque souvent des objectifs-cibles ainsi que des indicateurs de suivi. Dès lors, il est difficile de savoir si, et dans quelle mesure, les changements proposés ici risquent d'éloigner le Conseil régional de la trajectoire initiale.

De même, la DM apporte peu de précisions concernant la puissance des différents leviers actionnés pour réduire les dépenses et la mesure de leur impact effectif, particulièrement sur les structures et publics en situation précaire qui risquent fort probablement d'être davantage fragilisés (jeunes, personnes en insertion, tissu associatif, acteurs sociaux et économiques en difficulté).

Enfin, le CESER craint que la contrainte budgétaire ne conduise le Conseil régional à privilégier le court terme, comme semble l'indiquer le recours au lissage de certains investissements et la priorité donnée à la préservation du patrimoine. A ce stade, l'inquiétude n'est pas trop forte, mais qu'en sera-t-il demain ? Le CESER constate en effet

¹ Voir l'avis détaillé du CESER sur ce dossier présenté à l'occasion de cette même session.

que le lissage de certains investissements ne remet pas en cause, à date, le plan pluriannuel d'investissements (3 Md€ de dépenses sur la période 2022-2027).

S'agissant de la priorité accordée à la préservation du patrimoine de la Région sur le financement de nouveaux équipements, il s'agit d'un critère dont l'application semble assez logique mais dont l'incidence sur la durée nécessite d'être bien appréhendée. La collectivité se trouve en effet à la tête d'un patrimoine important, notamment depuis la reprise des infrastructures portuaires et des voies navigables. La lecture des comptes financiers 2023 fait ressortir un global d'immobilisations corporelles de plus de 3 Md€, en hausse, ainsi que des charges d'amortissement de 371 M€, en hausse elles aussi. Au vu de l'évolution de sa situation patrimoniale, le CESER pressent que le Conseil régional devra probablement dans les années à venir consacrer des sommes plus importantes à la préservation de ses actifs tangibles (les ports notamment). Aussi, apprécierait-il de pouvoir bénéficier d'un éclairage sur l'évolution probable du poids des charges contraintes liées à l'entretien de son patrimoine, ce afin de pouvoir mieux appréhender la marge de manœuvre effectivement disponible, à moyen terme, pour faire face au mur d'investissements se présentant devant lui, du fait notamment des défis à relever pour accompagner les transitions en cours.

2.2. Sur les modifications apportées au volet dépenses du budget

L'effort d'économies proposé par le Conseil régional s'élève globalement à 38 M€, soit l'équivalent de près de 2 % du budget primitif 2025. Il concerne tant le volet fonctionnement que celui des investissements.

2.2.1. Concernant les dépenses de fonctionnement

Après prise en compte des différents ajustements effectués, le budget global de fonctionnement de la Région ressort à 1,1 Md€, en hausse de 1,5 % par rapport à 2024. Malgré l'effort significatif fourni pour contenir les dépenses, le CESER relève que la tendance d'évolution actuelle reste encore supérieure à l'hypothèse retenue dans les orientations budgétaires (+1 %) qui avait été jugée un peu optimiste et devra probablement être revue.

L'effort d'économies proposé dans la DM s'élève à 17,5 M€ et correspond à 1,5 % du budget global de fonctionnement. Le CESER constate que le Conseil régional a cherché dans son balayage des politiques et dispositifs à mobiliser en priorité les leviers actionnables rapidement. Comme il le présentait, il note que la moitié (8,8 M€) des économies prévues porte sur les programmes de la mission 2 liés à l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle dont l'enveloppe globale baisse de 4,2 %. Il souligne toutefois que le Conseil régional maintient l'essentiel de ses engagements sur les points clés concernant l'accompagnement et le développement des compétences, mais s'inquiète malgré tout des conséquences pour l'ensemble des publics concernés et particulièrement les plus fragiles.

D'une manière générale, le CESER relève la volonté du Conseil régional de prioriser les ayants droits et bénéficiaires finaux des politiques publiques, avec un effort surtout demandé aux différentes structures d'accompagnement souvent appelées à se recentrer sur des missions prioritaires (BDI, BCI) et à rendre plus efficace leur organisation (écoles et instituts dans le domaine sanitaire et social). Cela ressort notamment en matière de développement économique où une grande partie des économies prévues (3,2 M€) vont être supportées par lesdites structures (centres de recherche, pôles de compétitivité, BDI, BCI...). Au même titre que ces dernières, les services de la Région sont aussi mis à contribution (2,9 M€) avec des économies recherchées notamment dans les domaines de la communication, des prestations d'expertise, de moyens généraux et des systèmes d'information. Pour ce qui est du 1,5 M€ d'économie attendue du moindre recours au travail temporaire, le CESER aurait apprécié un éclairage plus précis sur les motifs de ladite décision.

Devant l'ensemble de ces économies, le CESER ne peut manquer de s'interroger sur leurs conséquences probables sur la disponibilité de l'offre ainsi que la qualité de service rendue par le Conseil régional. Si leur impact est certain, il n'est malheureusement pas clairement cerné, ce que le CESER ne peut que regretter.

2.2.2. Concernant les dépenses d'investissements

L'effort additionnel prévu dans le cadre de la DM s'élève à 21 M€. Il porte essentiellement sur les lycées (9,8 M€), les infrastructures (7 M€ dont 5 M€ sur les mobilités, 1,3 M€ sur les canaux et 0,7 M€ sur les ports), le soutien au développement local (2,2 M€) ainsi que le patrimoine et la logistique (1 M€).

S'agissant des mobilités et du soutien au développement local, il est important de préciser que les enveloppes globales qui leur sont dédiées évoluent positivement par rapport au BP 2024, de respectivement 23 M€ et 2 M€, et ce en cohérence avec les priorités affichées par le Conseil régional.

Hors fonds européens (55 M€) et amortissement de la dette (113 M€), le CESER constate une baisse de près de 11 % de l'enveloppe globale d'investissements budgétée pour 2025 (-67 M€) qui passe de 612 M€ à 545 M€. Il note malgré tout que le Conseil régional reste encore en phase, à date, avec son ambition de dépenser un peu plus de 3 Md€ dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2022-2027.

Le CESER relève que les très faibles marges de manœuvre à disposition du Conseil régional ont conduit ce dernier à s'appuyer essentiellement sur le levier de l'étalement pour desserrer la contrainte enserrant son budget, avec une forte concentration de l'effort prévu qui porte pour l'essentiel sur les dépenses consacrées à la vie lycéenne et étudiante (baisse globale de 45 M€, dont 33 M€ portant sur le bâti tant public que privé) et les infrastructures portuaires (-45 M€). Sur ce dernier point, il se demande si les dépenses prévues au budget permettent effectivement d'assurer la bonne maintenance desdites infrastructures (préservation du patrimoine).

S'il comprend, au vu de la contrainte budgétaire subie, les choix et l'approche du Conseil régional, le CESER ne peut toutefois que regretter que la dépense d'investissements devienne la principale variable d'ajustement, ce alors même qu'elle s'avère indispensable pour mettre en œuvre les compétences régionales comme pour alimenter la dynamique économique (commandes publiques, emplois), accompagner les transitions en cours et préparer l'avenir. Aussi se montrera-t-il très attentif au respect des engagements pris dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, dont le bon déroulé conditionne clairement la mise en œuvre de nombreuses feuilles de route régionales et par conséquent l'atteinte des ambitions affichées, notamment en matière de services publics, d'accompagnement des transitions, de développement économique, de cohésion sociale et territoriale.

2.3. Sur les modifications apportées au volet recettes du budget

La Région enregistre une baisse de 22 M€ (-1,6 %) de ses recettes globales qui ressortent à 1,37 Md€. Cette évolution résulte essentiellement des diminutions enregistrées au niveau des reversements de TVA (-12 M€), d'accises sur l'énergie (-2,8 M€) et de la dotation d'Etat versées en compensation de la réforme de la taxe professionnelle (-11,7 M€). 4,7 M€ de recettes additionnelles viennent très partiellement compenser les baisses constatées. Elles proviennent de recettes portuaires (1,1 M€), de taxes (3 M€) tirées de l'immatriculation des véhicules électriques et hydrogènes, précédemment exonérés ainsi que du relèvement de certains tarifs au niveau de lycées (0,6 M€).

Le CESER note que le prélèvement exceptionnel effectué par l'Etat au titre de la participation à l'effort de consolidation budgétaire (14,6 M€) fera l'objet d'un remboursement partiel (90 %) étalé sur 3 ans.

Il relève enfin que le Conseil régional pourrait se saisir de l'opportunité offerte par la loi de finance 2025 d'actionner le levier du versement mobilité régional et rural (VMRR), qu'il qualifie lui-même d'imparfait. Il s'est engagé dans une phase de réflexion et de négociation et envisage de le mettre en place en 2026.

Sur ce volet ressources, le CESER précise qu'il vient de décider de mener une réflexion sur le sujet qui sera conduite par ses référents en charge du budget et de l'évaluation. Le travail à engager le conduira notamment à revoir différentes pistes déjà évoquées, parmi lesquelles le VMRR ou la taxe de séjour additionnelle qui semble à priori présenter quelques avantages (rendement, base large, incidence très diffuse, acceptabilité sociale).

2.4. Sur la trajectoire budgétaire

Le Conseil régional réaffirme dans la présente DM sa volonté de mener une stratégie budgétaire réaliste et responsable.

Afin de pouvoir apprécier ladite stratégie, le CESER aurait apprécié disposer d'informations sur l'évolution respective des capacités d'épargne et de désendettement de la Région. Il s'agit en effet d'indicateurs clés permettant de mesurer la soutenabilité à terme de la stratégie déployée. S'il estime à environ 160 M€ le niveau d'épargne brute dégagée, le CESER s'interroge quelque peu sur le niveau du résultat que le Conseil régional va extérioriser sur l'exercice 2024, anticipant une baisse sensible de ce dernier par rapport à celui dégagé en 2023 (55 M€), et donc un niveau d'épargne tant brute que nette en forte diminution sur 2025. Pour ce qui est de la capacité de désendettement, le CESER estime comme fort probable qu'elle évolue dans la fourchette des 6 à 7 ans, ce qui reste acceptable mais laisse peu de marges de manœuvre.

Le Conseil régional se trouve malheureusement confronté à un effet de ciseaux qui risque probablement, toutes choses égales par ailleurs, de durer encore quelque temps du fait de la politique de consolidation budgétaire. Face à la volatilité de ses ressources, sensibles à l'évolution de la conjoncture, et devant la forte inertie caractérisant son bloc des dépenses, la résolution de l'équation budgétaire s'avère clairement un exercice pour le moins difficile.

2.5. Conclusion

Le Conseil régional fait face à une contrainte budgétaire forte dont le poids risque malheureusement de se renforcer au cours des années à venir. Il a entamé un travail de fond qu'il devra fort probablement poursuivre et approfondir.

Le Président du Conseil régional conclut cette DM1 particulière par le rappel de « lignes de force » portant tant sur les contraintes auxquelles la Région est exposée (ressources inadéquates, transferts de compétences mal compensés dans le temps, décentralisation inachevée) que sur les propositions qu'elle a déjà formulées (remise à plat des finances locales, réelle relance de la décentralisation, coopérations).

Le CESER rappelle lui aussi les nombreux avis émis depuis plusieurs années sur la décentralisation, au moment des lois de réforme territoriale et du contrat pour l'action publique ; sur les projets pour la Bretagne, au moment du Pacte d'avenir et de la Breizh COP ; sur la nécessité d'une plus grande participation citoyenne, au moment des « Gilets jaunes » et plus récemment en réponse au Conseil régional. A chaque fois, le CESER a redit son attachement à un approfondissement de la décentralisation, à la mise en œuvre d'un projet visant à assurer un développement régional durable, une cohésion sociale et une cohésion territoriale, et à une action publique plus cohérente, mieux coordonnée et plus efficace à tous les niveaux.

Dans une actualité marquée par des incertitudes et des revirements imprévisibles, le CESER insiste sur l'enjeu de la clarté des missions de chacun et de la sécurisation des moyens permettant de les assurer dans la durée, et sur la nécessité du suivi et de l'évaluation qui permettent de s'appuyer sur ce qui marche bien et de concentrer les efforts là où ils sont nécessaires.

1 - Vie lycéenne et vie étudiante

102 – Patrimoine bâti des lycées publics

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX et Ronan OILLIC
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose pour ce programme une baisse de 7,738 M€ sur la section investissement (AE et CPI), tout en posant l'enjeu majeur de la qualité de vie dans les lycées bretons au travers notamment de la qualité du cadre bâti et de l'hébergement, avec le maintien des actions clés en matière de restructuration des lycées, de performance, de transition énergétique et d'adaptation des locaux.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note un niveau d'investissement supposé permettre la poursuite des actions clés du programme 102 (restructuration des lycées, performance du bâti et transition énergétique, adaptation des locaux), des actions qui sont nécessaires et essentielles pour la qualité de vie dans les lycées publics bretons.

Toutefois, cette décision modificative entraîne une baisse de plus de 6 % par rapport au budget primitif 2025 adopté en décembre sachant que ce budget était déjà en diminution par rapport à celui de 2024 (de 35 M€ en CPI, soit en baisse de 14 %). Le CESER relève que cela constitue au global une réduction non négligeable. De plus, le coût des travaux liés aux réparations dans les lycées touchés par la tempête Ciaran de fin 2023 va continuer d'impacter ce budget.

En conséquence, le CESER souhaiterait, d'une part, connaître les montants prévus pour ces travaux et, d'autre part, disposer d'informations claires sur les révisions de périmètres et/ou les décalages d'opérations car la DM ne le précise pas (opérations révisées ou ajournées, durée des décalages).

Le CESER sera particulièrement attentif à ce que les travaux d'accessibilité tels que prévus dans le dossier présenté en décembre 2024 (Agenda d'Accessibilité Programmée - Ad'AP) ne prennent pas davantage de retard à la suite de ces baisses de crédits.

103 – Accompagnement des investissements des établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé de réduire de 1,9 M€, par rapport au budget primitif, l'enveloppe dédiée à l'accompagnement des investissements des lycées privés (soit une baisse de 10,2 %). Certains investissements sont reportés et les établissements sont incités à accélérer les projets en attente (4,35 M€ non soldés).

A travers ce programme, la Région participe aux investissements immobiliers (constructions nouvelles, opérations de rénovation, de restructuration, mises aux normes, mises en sécurité des usagers et mises en accessibilité, etc.) ainsi qu'aux investissements ayant trait aux équipements pédagogiques (en particulier numériques) mais aussi au financement de mobiliers pour les locaux et de matériels pour les services de restauration et d'hébergement. Dans

le BP 2025, il est indiqué que les investissements immobiliers représentent près de 80 % de l'autorisation d'engagement de ce programme.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER reconnaît la nécessité d'un ajustement budgétaire de ce programme dans le cadre des économies que la Région cherche à réaliser.

La baisse de 10,2 % de l'enveloppe budgétaire allouée aux établissements privés risque d'avoir un impact significatif sur les conditions d'enseignement et la modernisation des infrastructures. Le CESER souhaiterait connaître les projets qui, en raison de cette baisse, seront reportés, revus et éventuellement abandonnés.

Le CESER adhère au fait que le Conseil régional demande aux réseaux d'accélérer les projets en retard, faisant valoir que plus de 4 M€ n'ont pas été soldés depuis 2018-2021. Le stock important d'opérations engagées mais non soldées montre un problème de délai dans la réalisation des projets.

Le CESER soutient le Conseil régional dans la poursuite de sa gestion rigoureuse des fonds publics.

104 – Equipements des lycées publics

Sur proposition de Jean-François ESNÉE et Hervé SALIOU
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme concerne l'ensemble des lycées publics de la compétence de la Région. Les actions inscrites dans ce programme contribuent à améliorer la qualité de vie et de formation des lycéens et lycéennes ainsi que les conditions d'exploitation des établissements. Il comporte aussi un volet numérique pour mettre à disposition de tous des matériels et équipements numériques adaptés aux référentiels des formations.

Il est proposé dans cette décision modificative une baisse de 600 k€ en investissement, sur un budget primitif de 11,9 M€, ce qui représente une diminution de 5 %.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La baisse du budget concerne les investissements. Or, le CESER note que le budget en investissement des actions couvertes par ce programme 104 (issu de la fusion des précédents programmes 104 et 106) était déjà en baisse dans le BP 2025. Le CESER comprend à la lecture du bordereau que cet objectif de réduction sera atteint en privilégiant la modulation des interventions pour le remplacement des véhicules et de certains mobiliers, et en encourageant le ré-usage et le redéploiement des équipements. Les renouvellements d'équipements pédagogiques seront phasés et adaptés aux urgences signalées par les établissements.

En ce qui concerne le volet numérique, la mesure principale consiste à prolonger d'un an la durée d'usage des équipements (qui passera ainsi de 6 à 7 ans), tout en réalisant un inventaire exhaustif des matériels avec un indicateur du taux d'usage. Le CESER salue cette initiative d'autant plus qu'elle fait écho à son avis sur le BP 2025 dans lequel il avait noté : « *des indicateurs plus précis sur les usages réels et la vétusté manquent pour anticiper les enjeux budgétaires dans une approche numérique responsable : mettre en place un tableau de bord des usages et de la vétusté permettrait de cibler les investissements et de mieux évaluer l'efficacité de la politique* ». Si la démarche d'optimisation budgétaire est compréhensible et que l'inventaire prévu est une initiative pertinente, il reste que plusieurs points de vigilance méritent d'être soulevés : premièrement, l'impact sur la qualité des apprentissages,

notamment dans les formations technologiques et scientifiques nécessitant des outils performants devra être pris en considération, et deuxièmement, si l'extension de la durée de vie des équipements peut être vue comme une mesure de sobriété numérique, elle ne doit pas se traduire par une augmentation des coûts de maintenance, ni par une baisse des performances.

Même si le CESER apprécie que la priorité soit donnée au renouvellement des équipements pédagogiques et d'exploitation lié à l'évolution des référentiels de formation et/ou aux ouvertures de nouvelles formations, il s'interroge toutefois sur les critères de priorisation dans un contexte budgétaire contraint. Des actions sur le reconditionnement et l'achat responsable d'équipements (i.e. indice de réparabilité) seraient souhaitables.

Le CESER invite le Conseil régional à préciser les critères qui guideront les futurs renouvellements pour garantir un équilibre entre optimisation budgétaire et qualité des équipements pédagogiques, y compris numériques.

2 - Emploi, formation et orientation professionnelles

203 – Formations sanitaires et sociales et santé

Sur proposition de Françoise FROMAGEAU, Frédéric LE GOUIL et Arnaud PESSON
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé dans cette décision modificative de diminuer les affectations de crédits alloués aux écoles et instituts de formation de 0,9 M€ en crédits de paiement de fonctionnement. Les pistes proposées sont les suivantes :

- mobiliser les reports à nouveau cumulés par certains instituts ;
- limiter l'obligation d'équilibre des instituts publics aux seules formations qui relèvent de la formation initiale des professionnels de santé ;
- amener les instituts à facturer, au juste coût, les formations destinées à la promotion professionnelle des salariés (notamment d'aide-soignant vers infirmier), aux employeurs ou à leurs organismes de financement de la formation professionnelle ;
- acter la réduction des capacités de certaines formations d'aide-soignant et d'accompagnant éducatif et social.

En parallèle, la Région étudiera des modalités de contribution à la prise en charge des surcoûts salariaux pour les organismes de formation aux carrières sociales, résultant de l'accord interbranches du secteur médico-social du 4 juin 2024.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne l'engagement résolu du Conseil régional dans le financement des écoles et instituts de formation dédiés aux carrières paramédicales et de sage-femmes, et au travail social. Dans le contexte délicat de notre système de santé, il est essentiel que ces formations soient non seulement de qualité, mais également adaptées aux besoins spécifiques des territoires bretons.

Les entretiens contradictoires annuels relatifs aux projets de budget des établissements de formation témoignent d'une volonté d'assurer un équilibre budgétaire tout en maintenant la qualité des enseignements. Toutefois, la proposition de réduire les crédits alloués au fonctionnement de ces établissements suscite des préoccupations.

Le CESER est bien conscient des difficultés budgétaires auxquelles est confronté le Conseil régional cette année. Pris hors du contexte global de la DM, l'effort demandé à hauteur de 900 k€ apparaît conséquent. Cependant, le CESER note qu'il ne représente que 10,3 % du montant total des baisses des crédits de fonctionnement qui affectent les programmes de la mission 2.

Les pistes évoquées pour atteindre cet objectif semblent présenter des avantages, mais soulèvent également des questions.

Ainsi, la première piste qui consisterait à mobiliser les reports à nouveau cumulés pourrait permettre une gestion plus souple des budgets, mais elle doit être mise en œuvre de manière transparente afin d'éviter des déséquilibres futurs.

La deuxième piste qui est d'exclure les formations de spécialisation de l'obligation d'équilibre budgétaire des instituts publics pourrait permettre une plus grande flexibilité budgétaire, mais il est crucial de garantir que cela ne se traduira pas par une baisse de la qualité des formations.

La troisième piste qui est d'amener les instituts à facturer les formations de promotion professionnelle au juste coût pourrait aider à équilibrer les budgets, mais cela doit être fait sans nuire à l'accès à la formation pour les salariés concernés. Cette proposition pourrait s'avérer bloquante pour l'évolution des salarié·es déjà en poste en faisant reposer le financement de la mobilité et la promotion professionnelle sur les seuls employeurs et OPCO. En effet, le parcours de formation des aides-soignant·es qui souhaitent devenir infirmier·ère·s est déjà très difficile aujourd'hui et le CESER craint que cette piste d'économie soit un frein supplémentaire à l'accès à la formation.

La quatrième piste qui est le retour aux capacités « historiques » pour les formations d'aide-soignant et d'accompagnant éducatif et social, à la suite de l'arrêt du financement par l'Etat des places supplémentaires ouvertes lors du « Ségur de la Santé », est préoccupante. Cette situation pourrait aggraver la pénurie de professionnels dans ces secteurs critiques. Dès lors, dans ce contexte, le CESER s'interroge sur cette réduction et surtout sur les conséquences qu'elle va avoir pour des secteurs qui vont connaître des fortes tensions de recrutement dans les années à venir, du fait des nombreux départs à la retraite et plus généralement du vieillissement de la population bretonne comme le prévoit l'INSEE. Ces pistes d'économies proposées vont impacter le financement des structures de formation et par là même, leurs capacités à former et à accompagner dans de bonnes conditions les futur·es salarié·es de ces secteurs.

Plus largement, le CESER, s'il entend bien la nécessité d'impliquer les employeurs dans le maintien et/ou le développement des compétences des salarié·es de ces secteurs, s'interroge sur l'opportunité de faire porter cette charge uniquement sur ces structures déjà exsangues, comme nous le rappelle régulièrement l'actualité.

Enfin, il aurait souhaité avoir des explications plus claires et précises sur les modalités de prise en charge des surcoûts salariaux pour les organismes de formation aux carrières sociales.

En conclusion, le CESER appelle à une réflexion approfondie sur les conséquences des mesures proposées, afin de garantir que le financement des formations sanitaires et sociales reste en adéquation avec les besoins croissants de notre système de santé et des populations qu'il sert. Il est essentiel de maintenir une approche collaborative et transparente entre la Région et les établissements pour naviguer dans ce contexte budgétaire difficile tout en préservant l'accès à des soins de qualité.

204 – Accès à la formation

Sur proposition de Jean-François ESNÉE et Chantal JOUNEAUX
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La décision modificative confirme le maintien des priorités quant aux actions à mettre en œuvre pour faciliter les projets de formation des personnes tout en inscrivant une baisse de 2,964 M€ en autorisation d'engagement et de 775 k€ en crédits de paiement de fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La baisse en autorisation d'engagement est de 28,6 % par rapport au budget primitif 2025, donc non négligeable, et de 8,6 % en crédit de paiement de fonctionnement.

Le CESER note avec satisfaction le maintien des engagements sur des actions clés inscrites au BP pour accompagner particulièrement les publics vulnérables, les demandeurs d'emploi et les jeunes des Missions locales, vers la formation et la qualification, au moyen d'aides spécifiques et des partenariats avec les différents acteurs concernés. Cela étant, il constate que, si le nombre des accompagnements à la qualification inscrit au BP demeure inchangé (950 accompagnements), celui des actions de promotion sociale du diplôme d'accès aux études universitaires est en revanche révisé à la baisse (280 personnes au lieu 400 inscrites dans le BP).

S'agissant du dispositif QUALIF Emploi individuel, le CESER souhaite savoir si l'objectif de 1 300 inscrits est maintenu, la DM ne disant rien à ce sujet.

Tout en comprenant les choix qui consistent à se recentrer sur les publics cibles et prioritaires et à réajuster les actions ne relevant pas de la compétence obligatoire de la Région, lesquelles concernent notamment les actions en direction des publics salariés et des dirigeants d'entreprises, le CESER s'inquiète de l'impact que ce rajustement risque d'avoir et souhaite en connaître la nature précise.

205 – Offre de formation

Sur proposition de Michel FRANCOMME et Françoise FROMAGEAU
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme est dédié au financement de la formation des demandeurs d'emploi autour du développement des gammes de formation : QUALIF Emploi programme et PRÉPA.

A côté de cette offre structurelle de formations, ce programme finance en subventions des actions territoriales, initiées depuis les territoires, en lien avec les partenaires emploi/formation, afin de proposer une réponse au plus près des besoins de chaque territoire.

Les formations de ce programme bénéficient d'un financement dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC).

La décision modificative propose :

- pour PRÉPA Avenir, de limiter l'augmentation du nombre de places initialement prévue au BP 2025 par rapport à 2024 à environ 100 places ;
- de diminuer de 1,3 M€ les autorisations d'engagement du dispositif PRÉPA Projet ;
- de diminuer de 1 M€ les AE et les CP de QUALIF Emploi programme.

Au total, le budget de ce programme serait diminué de 3,3 M€ sur un budget initial de 92,32 M€ en AE (ce qui représente 3,6 %) et de 2,075 M€ sur un budget initial de 79,22 M€ en CP (2,6 %).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER est préoccupé par la baisse du budget du programme 205 alors que nous pensons qu'il existe, au contraire, un besoin croissant de financement de la formation des demandeurs d'emploi, en particulier les plus éloignés de l'emploi, comme les publics dits prioritaires du PRIC (personnes peu ou pas qualifiées, en situation de handicap, seniors, familles monoparentales...). Il est fort probable que les besoins de ces publics vont augmenter dans les mois à venir en raison de la situation économique, des risques élevés de liquidations/plans sociaux, de la baisse de nombreuses aides publiques, sans parler des besoins de formation générés par le développement de l'intelligence artificielle et d'autres évolutions technologiques (robotisation, Usine 4.0, etc.). Nous avons déjà indiqué au moment du BP que « *les budgets alloués, s'ils diminuaient alors que ces populations augmentent, risqueraient de nuire aux besoins des populations concernées* ».

Concernant PRÉPA Avenir qui répond aux besoins des publics prioritaires (jeunes de moins de 26 ans infra bac+2, bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, seniors de plus de 55 ans), le CESER s'interroge sur la proposition qui consiste à « *limiter l'augmentation du nombre de places initialement prévue au BP 2025 par rapport à 2024 à environ 100 places* ». En effet, dans le BP 2025, nous n'avions que le nombre d'entrées *estimé* en 2024 (3 985 places) et le nombre d'entrées *prévues* en 2025 s'élevait à 4 000. A combien celui-ci s'élèverait-il finalement du fait de la DM ?

Concernant la baisse de 1,3 M€ pour le programme PRÉPA Projets, le CESER souhaiterait savoir à combien est estimé de ce fait le nombre d'entrée prévues en 2025 sachant que le BP ciblait 3 150 entrées. Il s'inquiète, par ailleurs, de la manière dont le dispositif pourrait évoluer pour l'année 2026, les accords-cadres étant appelés à être renouvelés dans ce contexte peu propice à des développements.

La même question vaut pour QUALIF Emploi programme : quelles seront les conséquences de la baisse annoncée de 1 M€ sur le nombre d'entrées dans ce dispositif, sachant que le BP ciblait 7 700 entrées en 2025 ?

Par ailleurs, le CESER sera attentif à ce qu'il adviendra de PRÉPA Clés, dispositif qui favorise le renforcement des compétences avec des parcours courts et individualisés sur les savoirs de base et le socle numérique. Il n'est pas mentionné dans la DM mais l'appel d'offres est prévu en 2025.

Le CESER appelle de ses vœux une mise en évidence plus claire des impacts de ces baisses budgétaires en termes de nombre de places en formation. De même, il aurait besoin d'être éclairé sur les « *priorités resserrées* » dont il est question dans cette DM.

Enfin, le CESER tient à souligner que ces baisses budgétaires auront aussi un effet sur l'activité des organismes de formation (lesquels seront par ailleurs touchés par la baisse de 1 M€ en AE sur le programme 207, dont il est dit qu'une partie concernera l'offre de service ouverte aux professionnels de la formation).

206 – Aide aux apprenants

Sur proposition de Carine Kerdiles et Yvan-Pierre Mell
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour ce programme qui comprend les différentes aides versées aux apprenant-es, il est proposé de réduire de 3,1 M€ l'autorisation d'engagement sur un montant initial de 55,548 M€ et de 4,5 M€ les crédits de paiement de fonctionnement sur un montant initial de 51,448 M€. Cette baisse des aides est liée à la diminution prévue des entrées en formation PRÉPA et QUALIF (programme 205) mais aussi à la suppression de l'aide au permis de conduire.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La DM représente une réduction de 5,6 % des AE et de 8,7 % des CPF, ce qui représente une baisse non négligeable.

Cette réduction budgétaire suit la diminution du nombre des entrées dans les formations PRÉPA Avenir, PRÉPA Projet et QUALIF Emploi, telle que prévue dans la DM du programme 205 et dont il découle qu'il y aura moins d'apprenants à bénéficier de ces formations. Le CESER espère que les évolutions du règlement d'attribution de l'aide financière qui seront proposées dans le courant 2025 n'entraîneront pas, de plus, une baisse significative du montant des aides individuellement versées aux apprenants.

Le CESER salue le maintien des aides aux apprenants et tout particulièrement celui de l'aide à la garde d'enfants. Il regrette en revanche la suppression de l'aide au permis de conduire car la mobilité est une problématique, non seulement d'accès à la formation, mais aussi d'accès à l'emploi.

Il suivra avec attention les évolutions du règlement d'attribution de l'aide financière, lesquelles ne seront certainement pas présentées en session car, par nature, présentées et adoptées en Commission permanente.

207 – Dynamiques territoriales et partenariales

Sur proposition de Pablo Diaz et Arnaud Pesson
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La raison d'être du programme 207 est d'accompagner et soutenir des démarches visant à agir sur l'environnement de la formation professionnelle. Il s'agit de favoriser la mobilisation et l'animation des acteurs locaux pour identifier des problématiques territoriales « emploi-insertion-formation » et identifier des actions pour mettre en œuvre des réponses adaptées aux besoins en compétences à l'échelle des territoires.

La DM propose une diminution de 1 M€ sur un total de 3,910 M€ en autorisation d'engagement et de 550 k€ sur un total de 3,981 M€ en crédits de paiement de fonctionnement. Il est indiqué que la diminution de 1 M€ portera sur les actions :

- GPECT (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales) et GIRH (Gestion inclusive des ressources humaines) ;
- de soutien aux autres initiatives territoriales ;
- de soutien aux acteurs de l'innovation.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER rappelle son soutien à l'initiative du Conseil régional visant à renforcer les liens entre les territoires, les employeurs et l'offre de formation. Ce programme, structuré autour de plusieurs axes clés, répond à des enjeux cruciaux pour le développement économique et social de notre région.

Le CESER exprime ses craintes concernant la proposition de diminuer de 1 M€ le budget affecté aux actions de GPECT et de GIRH, au soutien apporté aux initiatives principalement locales et collectives permettant de lever les freins à l'accès à la formation et à l'emploi durable et aux professionnels de la formation pour les sensibiliser aux nouvelles approches et aux évolutions technologiques. En effet, une réduction de ces financements pourrait compromettre l'efficacité des actions mises en place et amoindrir les impacts positifs espérés sur l'emploi et la formation. Il s'agit d'une baisse de plus de 25 % en AE (et de 12,5 % en CPF) donc loin d'être négligeable par rapport au BP adopté en décembre.

Le CESER espère que cette baisse importante ne se traduira pas par une dégradation de l'accès et du maintien en formation des publics les plus fragiles et par une moindre sensibilisation et/ou un moindre accompagnement des acteurs économiques dans la prise en compte des enjeux d'une gestion inclusive des ressources humaines. Une évaluation devra être faite des impacts potentiels d'une telle baisse.

Le CESER tient à rappeler que le programme 207, destiné à favoriser la mobilisation et l'animation des acteurs locaux pour identifier des problématiques territoriales « emploi-insertion-formation » et identifier des actions pour mettre en œuvre des réponses adaptées aux besoins en compétences à l'échelle des territoires, est un programme important pour réussir la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), adoptée en 2023.

En conclusion, le CESER soutient le programme 207 tout en appelant à une vigilance quant aux financements alloués, car la réussite de ces initiatives dépend d'une mobilisation adéquate des ressources. Il est crucial de maintenir un cap ambitieux pour garantir des dynamiques territoriales et partenariales efficaces et inclusives.

3 - Qualité de vie et rayonnement

305 – Tourisme

Sur proposition de Jeanne-Noëlle LAMOUR et Marie-Christine LE GAL
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional, même s'il s'engage à maîtriser l'attractivité touristique de son territoire est contraint, compte tenu des fortes baisses budgétaires, de proposer des mesures d'économies sur plusieurs champs d'action. Il est ainsi proposé d'internaliser les missions d'actualisation du Schéma régional du tourisme et de réduire les crédits alloués à la mise en œuvre du futur Plan de développement des compétences. Ces deux actions permettront de faire des économies d'un montant de près de 410 k€, soit 3,8 % des crédits votés en décembre.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend note de ces économies de budget et note la volonté du Conseil régional de faire travailler ses équipes sur l'animation des grandes démarches partenariales en cours. Les compétences des agents vont ainsi être mises en avant, et cela peut aussi être favorable à la bonne articulation entre les démarches en question et les politiques régionales. Pour autant, le CESER s'interroge sur cette nouvelle organisation : ce recentrage ne va-t-il pas perturber

le travail actuel des collaborateurs de la Région ? Et de ce fait créer une perturbation dans la dynamique déjà engagée ?

Sur la proposition de réduire les moyens du futur Plan de développement des compétences, le CESER souligne qu'un tourisme de qualité, en ligne avec les enjeux et les nouvelles attentes (tourisme durable, nouvelles expériences touristiques, etc.) repose aussi sur la formation continue des acteurs, afin de conserver un savoir-faire et aussi de renforcer l'attractivité du secteur.

Pour résumer : le CESER comprend que le Conseil régional a souhaité faire porter les réductions sur des enjeux qui auront le moins d'impact sur la filière : ainsi, ces décisions ne remettent pas en cause des projets en cours. Pour autant, il faut se méfier de la logique du « coup de rabot » et, si les baisses devaient être pérennes, voire s'accroître, il conviendrait d'ajuster les priorités et/ou la diversité des champs d'intervention aux moyens, notamment humains.

306 – Canaux de Bretagne

Sur proposition d'Alexis JARAUD et Jean KERHOAS
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Cette décision modificative au budget tient compte de la réduction des dotations de la part de l'Etat pour la Région Bretagne à hauteur de 43 M€. Cela se traduit singulièrement par une diminution des crédits de paiement en investissement pour les canaux de 1,3 M€. Cet objectif est atteint au travers d'une économie de 800 k€ sur le remplacement du clapet du Boël, grâce à des offres de travaux moins élevées que prévu et à une diminution de 500 k€ de l'enveloppe affectée aux opérations de continuité écologique au travers d'un lissage des investissements.

Enfin il est rappelé que cette DM ne tient pas compte, l'évaluation n'ayant pas encore été réalisée, des coûts qui seront engendrés par la remise en état des berges et des ouvrages suite aux dégâts occasionnés par les récentes crues et inondations.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate que, pour ce qui concerne le budget des Canaux de Bretagne, l'économie proposée de 1,3 M€ de crédits de paiement, directement liée à la diminution de 43 M€ des recettes affectées par l'Etat à la Région, correspond à une diminution de ce budget de 8 % par rapport au BP voté en décembre.

Le CESER se félicite que la majeure partie de cette diminution du budget d'investissement soit absorbée par l'économie réalisée au travers des réponses plus favorables que prévues concernant les travaux de renouvellement du clapet du Boël.

Cependant, il s'inquiète de l'impact de la diminution de 500 k€ sur les opérations de continuité écologique et souhaite connaître le détail des actions qui ne seront pas réalisées en conséquence. Il est en effet essentiel, dans ce programme, comme dans d'autres, et au regard des équilibres du budget primitif, que les mesures de gel ou de réduction de crédits ne considèrent pas systématiquement la part environnementale comme une variable d'ajustement. Il y va de la crédibilité générale de l'engagement du Conseil régional dans ce domaine.

Enfin, tenant compte de l'importance des crues et inondations qu'a connu la Bretagne cet hiver, il relève avec satisfaction que le Conseil régional a d'ores et déjà affecté les moyens nécessaires à ces travaux d'urgence, même si l'évaluation des dégâts résultant de ces crues et inondations n'a pas été encore effectuée de façon exhaustive.

4 - Cohésion territoriale et sociale

401 – Jeunesse, égalité des droits et vie associative

Sur proposition d'Arnaud BONNET et Annie GUILLERME
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour tenir compte de la contrainte budgétaire, le Président du Conseil régional annonce un travail de priorisation amenant à réduire de 110 070 €, en autorisation d'engagement et en crédit de paiement, l'enveloppe dédiée à ce programme.

Concernant tout d'abord la jeunesse, il est proposé de réduire les crédits dédiés à l'éducation populaire d'un montant de 75 k€, étant précisé que le soutien aux principaux mouvements de jeunesse et à leur tête de réseau, le CRAJEP, sera maintenu.

S'agissant ensuite de la vie associative, la DM1 prévoit une diminution de 35 k€ par l'arrêt du dispositif de soutien à la mobilité des bénévoles associatifs. L'effort financier sur la formation des bénévoles et le Dispositif local d'accompagnement (DLA) est maintenu.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Jeunesses

Dans son avis du 2 décembre 2024 sur le BP 2025, le CESER a exprimé son plein soutien à l'action du Conseil régional en faveur des jeunesses, politique menée avec et pour les jeunes : fonctionnement du Conseil régional des Jeunes, mise en œuvre du Plan Breton de mobilisation pour les jeunesses 2020-2025, extension de la couverture territoriale des Points accueil écoute jeunes (PAEJ) et autres actions de prévention et de promotion de la santé des jeunes, etc.

L'ajustement du budget proposé dans la DM1, au vu des contraintes budgétaires, porte sur la réduction d'une partie de l'enveloppe dédiée à l'éducation populaire pour un montant de 75 k€, représentant une baisse de 4 % des crédits de paiement « jeunesse » du programme 401 (par rapport au BP 2025). Le CESER prend acte de ce choix du Conseil régional qui participe ainsi aux économies pour 2025 dans un effort partagé de toutes les politiques régionales, dont celle dévolue aux jeunesses.

Ces réductions concernent plus précisément l'appui aux « initiatives collectives » portées par les structures de l'éducation populaire fédérées par le CRAJEP (report d'une action collective avec le CRAJEP sur le cyberharcèlement et sur l'accueil de nouveaux membres).

Au-delà de cette diminution de crédits ciblée et limitée, le CESER exprime sa vive inquiétude sur une logique de « coup de rabot » et ses risques d'« effet domino » sur les financements multiples de l'action publique en faveur des jeunes, notamment de celles et ceux qui rencontrent le plus de difficultés, sont en situation de précarité et de pauvreté, de déscolarisation, d'isolement et en souffrance². Pour ces dernier-es, l'accompagnement local, global et surtout humain est essentiel, voire vital. Par exemple, le désengagement financier de certains Départements et de l'Etat envers le réseau territorial des Missions locales ou des Points accueil écoute jeunes, la suppression d'actions collectives et d'accompagnement en proximité des jeunes risquent de fragiliser encore plus celles et ceux qui le sont

² Cf. [Rapport du CESER de Bretagne « Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne – Promouvoir la santé mentale, avec elles et avec eux », juin 2023](#)

déjà : insertion sociale et professionnelle, accès aux droits et à l'autonomie, égalité femmes-hommes, accès au logement, santé, vie artistique et culturelle, pratiques sportives, etc.

Le CESER rappelle que dans cet accompagnement de proximité des jeunes, un nombre croissant d'associations, quelle que soit leur taille, sont aujourd'hui en grande fragilité financière, voire menacées de disparaître à court terme (Cf. vœu du CESER sur le soutien aux associations présenté à cette session) ; dans ce contexte d'insécurité économique et sociale, de nombreux bénévoles et salarié-es qui agissent pour et avec les jeunes, sont en souffrance : perte de sens de l'engagement, précarisation des emplois, voire licenciements, dégradation de la santé au travail...

Dans ce contexte difficile et face à la précarisation des conditions de vie de nombreux jeunes, le CESER souligne l'importance, voire l'urgence, de poursuivre la mise en œuvre des chantiers du Plan de mobilisation pour les jeunes 2020-2025 copiloté par l'Etat et la Région avec l'ensemble des membres de la Conférence jeunesse. Il suivra attentivement le bilan qui en sera fait cette année et les suites qui lui seront données.

2.2. Vie associative

Le CESER, dans son avis sur le programme 401 du budget primitif 2025, avait approuvé pleinement le soutien du Conseil régional à la vitalité associative dans les territoires et en particulier son soutien au Dispositif local et d'accompagnement (DLA) et à la formation des bénévoles (Fonds pour le développement de la vie associative ou FDVA 1).

L'ajustement du budget proposé par la DM1, dans le contexte de contraintes budgétaires, montre que ces dispositifs essentiels sont préservés. Le CESER prend acte que la réduction du budget dévolu à la vie associative (- 35 k€, soit - 4,8 % du montant initial du BP 2025 affecté au soutien de la vie associative), porte uniquement sur l'arrêt de son aide à la mobilité des bénévoles. Le CESER note que le choix du Conseil régional est motivé par l'essoufflement de ce dispositif expérimental.

Le CESER, relayant l'alerte du CESE dans son [rapport « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique » \(mai 2024\)](#), s'inquiète vivement de la disparition d'associations (grandes et petites, employeuses ou non employeuses) sur les territoires de la Bretagne et de ses multiples conséquences dommageables pour ses habitantes et habitants, alors qu'elles agissaient pour l'intérêt général et le bien commun.

Le CESER attire notamment l'attention sur les petites associations non-employeuses, dont la seule richesse humaine est bénévole, qui représentent 9 associations sur 10 en Bretagne. Leur rôle est essentiel sur le terrain, au plus près des besoins des territoires et de leurs habitant-es. Elles incarnent la liberté d'association qui est un pilier de la vie démocratique, tissent et retissent chaque jour du lien social, du bien-être et de la qualité de la vie. Leurs dirigeant-es bénévoles sont parfois découragé-es face aux lourdeurs administratives et réglementaires, aux risques juridiques, à la fragilisation de leurs modèles socio-économiques, au manque de ressources et de visibilité financières à moyen et long termes pour mettre en œuvre et développer leurs projets associatifs, pour se projeter dans l'avenir (ex : faiblesse de fonds propres ; appels à projets court-termistes...).

En lien avec le vœu présenté ce jour, le CESER réaffirme que, dans un contexte de fragilisation financière et humaine, soutenir la vie associative en Bretagne, des plus petites associations aux têtes de réseaux, est une urgence politique, sociale et économique. Les associations contribuent en effet pleinement, selon l'expression du Président du Conseil régional, à « *la priorité donnée aux enjeux de cohésion sociale et territoriale et aux ferments de l'âme de la Bretagne* ».

402 – Dynamiques territoriales

Sur proposition de Michel MORVANT et Jean-Pierre VAUZANGES
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La présente décision modificative au budget est la conséquence du vote récent du budget 2025 de l'Etat et de ses impacts sur les dotations aux Régions qui, pour la Bretagne, se traduit par une baisse de dotation de 43 M€, et singulièrement de 100 k€ de crédits de paiement sur ce programme 402.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans un contexte économique toujours très tendu, où le logement reste une préoccupation majeure sur tout le territoire breton, et à un moment où le Zéro artificialisation nette (ZAN) pourrait connaître un assouplissement³ avec des conséquences éventuelles sur la trajectoire régionale, le CESER se réjouit de voir en 2025 la poursuite de l'affirmation et de la mise en œuvre de cette stratégie foncière globale, appuyée sur une méthode, mais aussi un budget solide et conséquent, même réduit de 100 k€ en autorisation d'engagement et en crédits de paiement en fonctionnement pour contribuer à l'effort collectif. Dans ce contexte, l'Appel à manifestations d'intérêt « Habiter demain la Bretagne » affecté par les renoncements est-il abandonné ou sera-t-il remis à l'agenda ? Quel(s) impact(s) un éventuel report ou abandon aurait-il quant à la conduite de la politique publique ?

Enfin, le CESER souligne avec satisfaction la volonté du Conseil régional de continuer à travailler en partenariat avec les élus locaux et à dialoguer avec les partenaires dans le domaine de l'aménagement, en accord avec la méthode posée par la Breizh COP et la Conférence régionale de gouvernance, et ce, en dépit d'un contexte politique et réglementaire difficiles.

403 – Soutien au développement local

Sur proposition de Stéphanie LANOË-ROUBAUT et Yves LAURENT
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du vote de son budget, l'Etat a acté une baisse de dotation pour les Régions, et singulièrement pour la Bretagne de l'ordre de 43 M€. Ainsi, le Conseil régional, dans une volonté de clôturer dans de bonnes conditions le dispositif « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » (BVEB), propose une diminution de 2,24 M€ des crédits de paiement en investissement, tout en procédant à un lissage et une simplification des paiements et dépôts des dossiers pour les collectivités, de façon à ne pas remettre en cause son engagement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne avec satisfaction la volonté du Conseil régional d'apporter un délai supplémentaire de 6 mois pour le dépôt des dossiers du dispositif de soutien aux territoires « Bien vivre partout en Bretagne » pour les collectivités qui rencontrent des difficultés à les déposer dans les délais, prévus initialement fin 2025. Ainsi, le CESER ne peut que souligner la proximité des services des espaces territoriaux et apprécier le réalisme et les ajustements

³ Cf. les débats sur la proposition de la loi visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux (Trace).

apportés aux problématiques rencontrées par les collectivités. Le CESER apprécie la clause de revoyure avec les EPCI prévue courant 2025 et souhaite être tenu informé de ses éventuelles conséquences.

Pour autant, si le Conseil régional se veut rassurant en affirmant une volonté politique et le maintien d'engagements financiers malgré la diminution des CPI inscrits dans le bordereau, le CESER s'interroge tout de même sur les conséquences que ce lissage pourrait avoir sur les prochains exercices, et ce, dès 2026, dans un contexte de modèle à bout de souffle, d'attentes grandissantes, de besoins de maintien des services publics, et de nouveaux dispositifs de soutien aux territoires à venir. Quelle stratégie de long terme est envisagée pour assurer la continuité et l'adaptation des politiques publiques dans ce contexte ?

Enfin, le CESER, s'il encourage les critères environnementaux attendus par les bénéficiaires des dispositifs de soutien aux territoires dans leurs projets, s'interroge de l'impact que certaines évolutions réglementaires pourraient avoir sur les cahiers des charges et la trajectoire financière (par exemple sur la sobriété foncière des projets avec un éventuel assouplissement du Zéro artificialisation nette (ZAN) via la proposition de loi Trace).

5 - Développement économique, agricole et maritime

501 – Recherche

Sur proposition de Sophie LANGOUËT-PRIGENT et Valérie MAZAURIC
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les ajustements apportés au budget du programme 501 répondent aux 5 principes suivants :

- maintien du soutien aux projet structurants du CPER ;
- préservation des moyens dédiés au développement de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur le territoire, et le soutien aux projets recherche et société ;
- accompagnement de l'attractivité de la recherche bretonne, notamment à travers le dispositif Bienvenue
- réduction du soutien au fonctionnement des réseaux et plateformes de recherche ;
- diminution du nombre de thèses soutenues, avec un financement prévisionnel de 104 ARED, en maintenant le niveau de l'aide régionale à 20 k€/an pendant 3 ans.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER salue la décision du Conseil régional de maintenir le budget d'investissement inchangé, réaffirmant ainsi son soutien aux projets d'équipements et d'immobilier de recherche inscrits au Contrat de Plan Etat-Région (programme PR0501-41 du budget primitif) ainsi qu'aux projets de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (PR0501-20) et aux projets liant recherche et société (PR0501-10). En maintenant son effort d'investissement, le Conseil régional contribue résolument à la préparation de l'avenir et soutient l'ambition des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne de disposer d'équipements et d'infrastructures indispensables pour conduire une recherche de haut niveau, également source d'attractivité pour le territoire. Le CESER ne peut que soutenir le Conseil régional dans ce choix.

Concernant les ajustements apportés au budget de fonctionnement, le CESER prend acte de la décision modificative visant à diminuer le budget 2025 du programme 501 de 365 k€ pour les autorisations d'engagement et de 170 k€ pour les crédits de paiement, représentant respectivement une baisse de 2,6 % et de 1,5 % du budget primitif tel que proposé pour ce programme en décembre 2024.

Les informations fournies ne permettent pas de mesurer véritablement l'impact des réductions proposées, notamment concernant le soutien aux réseaux et plateformes de recherche (PR0501-30). Le CESER espère que les réductions envisagées n'impacteront pas le fonctionnement des appareils ou équipements en eux-mêmes et que les plateformes demeureront opérationnelles. Le CESER recommande au Conseil régional de s'en assurer préalablement.

Concernant les deux dispositifs de soutien à la recherche pour l'accueil et le financement de doctorants (PR0501-42) et de post-doctorants (PR0501-43), le CESER prend note de l'annonce d'une nouvelle réduction du nombre de thèses soutenues. Dans son avis du 2 décembre 2024, il avait rappelé que l'excellence de la recherche en Bretagne tenait aussi à sa capacité à attirer les futurs chercheurs et les jeunes talents sur le territoire. A ce titre, il avait exprimé son inquiétude quant à une nouvelle diminution du nombre de thèses soutenues par le Conseil régional en 2025. Le CESER souligne que le rapport d'activité et de développement durable 2024 précisait une cible de 340 thèses soutenues par an, ce qui représenterait en moyenne entre 110 et 115 nouveaux doctorants chaque année. Le réajustement de ce nombre à 104 nouvelles thèses en 2025 constituerait par conséquent une baisse significative, dans la continuité de la trajectoire décroissante initiée depuis plusieurs années. Le CESER rappelle que le nombre de thèses soutenues est un indicateur du programme 501 et regrette par conséquent que celui-ci soit utilisé comme une des variables d'ajustement. Concernant l'accueil de post-doctorants, le CESER note que le Conseil régional vise à poursuivre son accompagnement via le dispositif Bienvenüe. Le budget primitif avait été dimensionné pour un objectif de 35-40 post-doctorats soutenus en 2025, le CESER espère que cet objectif pourra néanmoins être atteint en s'appuyant plus largement sur le succès récent du projet Bienvenüe Plus, voire dépassé pour s'approcher au mieux de la cible de 60 post-doctorants soutenus annuellement, tel que fixée également dans l'indicateur du programme 501.

503 – Innovation et économie de la connaissance

Sur proposition de Fabrice AUTRIQUE et Jean-François DAVIAU
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 503 doit prendre en compte les évolutions suivantes :

- le maintien du budget d'investissement pour préserver le soutien aux projets de recherche et de développement des entreprises
- la préservation des cofinancements apportant un levier sur les financements européens (FEDER)
- une baisse du budget de fonctionnement de certaines structures d'accompagnement à l'innovation en cherchant à optimiser le ratio de financement FEDER
- une réduction des frais internes de type études dédiées au suivi de la S3.

Ces décisions conduisent à réduire de 364 k€ les crédits de paiement, soit 3,8 % des crédits de paiement de fonctionnement et 2,3 % du total des crédits alloués à ce programme.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

A travers cette décision modificative au budget visant à satisfaire à une contrainte de diminution de ressources, le CESER prend note de la volonté affirmée du Conseil régional de maintenir ses axes de politiques régionales, et en particulier ceux touchant à l'innovation, vecteur de développement économique, dans le cadre de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) et de la stratégie régionale de recherche et d'innovation 2021-2027 (S3).

Le CESER apprécie particulièrement le maintien pour 2025 du crédit de paiement d'investissement à 5,7 M€, en hausse par rapport à 2024 (à 5,1 M€). Le budget de fonctionnement connaît quant à lui une réduction de ses autorisations d'engagement et crédits de paiement (-364 k€ dans les deux cas) par rapport au budget primitif.

Il est salué également la détermination du Conseil régional de poursuivre son implication dans les projets d'innovation en se positionnant résolument comme cofinancier afin de maximiser la mobilisation de financements européens (FEDER).

Comme déjà mentionné dans l'avis sur le Budget primitif, le CESER comprend pleinement les arbitrages sur les budgets de fonctionnement des structures d'accompagnement de l'innovation. Ils s'inscrivent dans une optimisation de l'action de soutien porté par un réseau d'acteurs dense, et ainsi éviter une dispersion de moyens en arbitrant sans doute dans une gamme très riche de dispositifs. En parallèle à ces ajustements budgétaires, le Conseil régional incite à juste titre ces structures à une mobilisation optimisée des financements européens.

Le CESER reste néanmoins attentif à ce que la réduction de voilure des acteurs de l'innovation ne remette pas en cause les résultats attendus dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens 2023-2027 telles que contractualisées en 2023.

Le CESER est sensible à ce que la décision modificative portant réduction de l'aide au fonctionnement des acteurs de l'innovation soit équitablement répartie entre les 4 départements bretons.

Ayant maintes fois souligné que la politique de la S3 se devait d'asseoir sa gestion sur la mesure de performance et des tableaux de bord (cf. ses avis sur les budgets primitifs 2024 et 2025), le CESER reste circonspect sur la réduction des frais internes d'études dédiées au suivi de la S3, alors qu'un baromètre de cette « Smart Specialisation Strategy » reste attendu, et est de fait crucial à une dynamique de déploiement d'actions efficaces autour de l'innovation et à la maîtrise des coûts de soutien à celle-ci.

L'aide à la réflexion dans la maîtrise des développements de toute structure nécessite *ex-ante* la mise en place d'outils de mesure et de contrôle.

504 – Développement des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de Sergio CAPITAO et Ronan LE NEZET
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme vise à répondre aux enjeux d'innovation des secteurs stratégiques, en mettant en synergie recherche publique et privée, et en cherchant à aligner les forces d'innovation d'une filière sur les mêmes objectifs. Il s'appuie notamment sur les Pôles de compétitivité et les projets structurants pour répondre aux stratégies régionales, sur les enjeux de souveraineté, de cohésion sociale, et d'accélération des transformations écologiques de l'économie.

Le président du Conseil régional propose de réduire ses crédits de paiement à hauteur de 361 k€, soit 9,5 % des crédits de fonctionnement et 3,2 % du total des crédits votés pour ce programme en décembre.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER partage la volonté du Conseil régional de protéger et maintenir les marges de manœuvre pour soutenir les projets de recherche et développement des entreprises dans une période très complexe. Garder cette capacité d'investissement est primordial au moment même où les dispositifs de France 2030 sont revus à la baisse pour 2025.

Néanmoins, le CESER s'interroge sur la raison évoquée pour éclairer la baisse des budgets de fonctionnement des pôles de compétitivité. En effet, même s'il peut comprendre l'effort demandé aux pôles pour prendre en compte les contraintes budgétaires, la phrase sur « le souci de recentrage de leurs actions sur les priorités de la SRTES » n'est pas suffisamment explicite. Elle est en décalage avec le BP 2025, mettant justement en avant le rôle important et efficace des pôles dans la mise en œuvre de la S3 et plus largement de la SRTES. Le CESER suggère donc au Conseil régional de préciser ses attendus vis-à-vis des pôles, en tant qu'acteurs principaux de l'animation des écosystèmes d'innovation des filières structurantes bretonnes.

505 – Création, développement et transmission d'entreprises

Sur proposition de Justine KERSALÉ et Cécile PLANCHAIS
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose de maintenir les priorités de son budget et notamment l'effort d'investissement. Pour le programme 505, cela se traduit par :

- la réduction du soutien à l'organisation des événements liés à la création d'entreprise et du soutien en fonctionnement des structures d'accompagnement à la création et reprise ;
- le maintien des autres actions prévues dans le budget primitif dont le déploiement du Pass création, le soutien à l'entrepreneuriat féminin et le soutien aux réseaux d'accompagnement des entreprises en difficulté.

Ces changements conduisent à réduire de 325 k€ les crédits de paiement de ce programme, soit 13 % des crédits de fonctionnement votés en décembre et 3 % du total des crédits.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER avait, à la session dernière, souligné l'importance du renforcement du dispositif Pass création et demandé que cela permette un appui aux entreprises sur l'ensemble du territoire régional. Il avait aussi exprimé son intérêt pour le volet de prévention aux difficultés de ce programme. Dès lors, il est satisfait que ces actions soient maintenues comme prioritaires dans le budget. Il sera très attentif à leur mise en œuvre et souhaite qu'un bilan détaillé soit dressé et présenté au terme de l'exercice 2025.

Le CESER ne peut que regretter la réduction du soutien à l'organisation des événements liés à la création d'entreprise. Il sera attentif aux impacts que cette réduction pourrait avoir sur la dynamique de création des entreprises dans les différents territoires de Bretagne. Il demande qu'un suivi précis soit réalisé et lui soit présenté fin 2025.

506 – Accompagnement des entreprises et de l'emploi

Sur proposition de Hervé KERMORGANT et Benoît LE GALLIOT
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La contrainte budgétaire conduit à proposer de :

- redéployer les fonds européens (FEDER) pour accompagner les industriels dans leurs transitions et réduire le niveau d'engagement des crédits régionaux (à hauteur de 400 k€) ;
- réduire le soutien en fonctionnement des réseaux, tout en maintenant une capacité d'intervention ;
- sanctuariser les moyens prévus à l'accompagnement des commerçants et artisans, à travers le Pass commerce et artisanat ;
- conserver la capacité de financer les projets de développement autour des transitions et tout particulièrement pour répondre aux enjeux environnementaux ;
- maintenir le soutien aux acteurs des filières économiques du tourisme et de la production audiovisuelle et cinématographique ;
- diminuer l'enveloppe de financement de la présence sur les salons à l'international, en la priorisant sur certains pays et secteurs d'activités, tout en maintenant l'accompagnement par les réseaux.

Ces décisions se traduisent par une réduction à hauteur de 635 k€ des crédits accordés à ce programme, soit 3,4 % du total.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate que les objectifs, notamment au service des transitions, sont maintenus. Pour autant, le budget dédié à ce programme connaît une baisse significative par rapport au BP 2025 (-635 k€, soit 30 % des crédits de paiement de fonctionnement, les crédits d'investissement restant inchangés à 16,3 M€), qui devrait donc avoir des impacts sensibles malgré la mobilisation de FEDER en compensation, du moins pour certains des aspects du programme. Le CESER s'inquiète ainsi de la conséquence de la réduction du soutien au fonctionnement des réseaux même si la Région maintient le soutien à leurs interventions.

Le CESER se félicite que l'accompagnement des commerçants et artisans reste en l'état.

Il souhaiterait connaître les axes qui seront privilégiés pour le soutien aux salons, qui sont importants pour l'image et la croissance des entreprises.

507 – Economie sociale et solidaire et innovation sociale

Sur proposition de Christelle DUMONT-GUHUR et Nolwenn GUEGUEN
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional maintient son appui à l'économie sociale et solidaire en Bretagne. Si le budget global consacré à l'ESS est en baisse, les financements pour le soutien aux investissements des porteurs de projets de l'ESS et les financements des acteurs de l'accompagnement de proximité (pôles ESS, Tag bzh) sont garantis. La baisse du budget se concentrera sur le financement du fonctionnement de structures de coordination régionale.

Au total, les crédits alloués à ce programme pour 2025 diminuent de 200 k€, soit 5,4 % du total.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans un contexte national où les budgets régionaux consacrés à l'ESS sont en fortes baisses (1,7 M€ de baisse en région Auvergne Rhône-Alpes par exemple), l'engagement renouvelé du Conseil régional de Bretagne est à souligner.

En poursuivant son engagement dans ce secteur de l'économie porteur d'innovations économiques, sociales, environnementales, le Conseil régional participe au maintien de 13,8 % des emplois salariés en Bretagne (soit 4,2 Mds€ de masse salariale). La Bretagne reste la première région de France pour l'économie sociale et solidaire, une économie qui investit tous les champs du quotidien des Bretons et Bretonnes.

Si la baisse du financement de structures de coordination régionale est à ce stade relativement mesurée, au vu du contexte d'austérité, il est cependant à noter le rôle majeur de ces structures dans le développement, le maintien, la valorisation de l'ESS dans notre région. Ce rôle sera d'autant plus important alors que les structures de l'ESS vont être lourdement touchées par les coupes budgétaires nationales.

Le CESER souhaite porter à l'attention du Conseil régional la nécessité dans les années à venir de maintenir et même de développer les financements relatifs à l'ESS afin de soutenir un pan de l'économie régionale participant activement à la cohésion sociale, à la vie démocratique, à l'emploi et à la transition environnementale.

Le CESER souhaite également rappeler, au-delà des coupes budgétaires, que l'engagement principal de l'ESS est une démarche d'intérêt général et d'utilité sociale. L'investissement humain et social est essentiel pour l'avenir de la Bretagne, la démocratie et la solidarité.

508 – Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire

Sur proposition de Michel Pier JEZEQUEL et Maryse QUEFFELEC
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose de réduire son soutien à BDI, BCI et aux clusters et acteurs ressources à hauteur de 190 k€, soit 4,5 % des crédits de paiement votés en décembre.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le contexte social et environnemental invite notre société à de profondes mutations. Au cœur de celle-ci, les entreprises doivent opérer de véritables métamorphoses. Le CESER se félicite de voir, dans un contexte de réduction de 80 M€ du budget, le maintien des moyens dédiés à l'accompagnement des transitions écologiques, afin de permettre aux acteurs économiques d'être accompagnés dans leurs nécessaires mutations.

De même, le CESER note avec satisfaction le souhait de « renforcer » le soutien aux artisans. Cet appui semble en effet important pour soutenir l'économie locale et l'attractivité des territoires ruraux comme urbains, ainsi que les circuits courts. Le CESER aurait toutefois aimé pouvoir bénéficier de précisions quant à la nature de ce « renforcement ».

Le CESER note la baisse de moyens en direction de Bretagne Développement Innovation et Bretagne Commerce International ainsi qu'en direction des acteurs ressources. Cette décision apparaît cohérente avec le choix de faire

participer les acteurs de l'écosystème à l'effort, afin de préserver les aides directes aux entreprises. Il s'interroge sur l'aspect conjoncturel ou pérenne de cette réduction de moyens : faut-il s'attendre à de nouvelles baisses dans les années à venir ?

Enfin le CESER s'inquiète de ne voir aucun propos relatif aux orientations du Conseil régional en faveur du développement de l'économie circulaire.

509 – Agriculture, filière bois et alimentation

Sur proposition de Samuel BRICARD et Jean CABARET
au nom de la Commission 5 « Environnement, ressources et climat »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose de réduire de 920 k€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement les aides au fonctionnement des structures d'accompagnement agricoles régionales.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER s'inquiète de l'importance de cette réduction budgétaire de l'ordre de 3,4 % du budget du programme, mais de 5,5 % des aides directes aux structures (qui s'élèvent à 5,5 M€ hors dotation jeunes agriculteurs). Il s'interroge :

- sur les raisons qui ont motivé ce choix ;
- sur les missions d'accompagnement qui seraient concernées ;
- sur le pourcentage de réduction que cela représenterait pour les structures d'accompagnement ;
- sur la répartition de la réduction entre les structures d'accompagnement ;
- sur les conséquences que cela aura pour ces structures.

A travers les informations complémentaires obtenues en préparation de la session, le CESER prend note que les 920 k€ de réduction budgétaire se répartiront approximativement en 300 k€ de baisse en aides directes aux structures et en 600 k€ de baisse sur les appels à projet et sur la communication. Il note que la baisse sur l'appel à projet « Agri bas carbone » devrait être compensée à hauteur de 250 k€ par l'ADEME.

Pour le CESER, il conviendrait en outre d'avoir un état des lieux de la répartition de ces aides ces dernières années, afin d'analyser les éventuels impacts de ces réductions, l'efficacité des actions engagées, et leurs conséquences en termes d'installation, de transmission, et de poursuite des objectifs d'amélioration du projet agricole régional (emploi, environnement, qualité des eaux, santé, etc.).

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur le fait que le maintien exclusif d'aides économiques aux exploitations ne suffira pas à répondre aux objectifs régionaux. Les changements de systèmes nécessitent un accompagnement renforcé par des acteurs intermédiaires. Les structures d'accompagnement doivent conserver pleinement leurs rôles pour agir auprès des agriculteurs dans leur diversité.

Sachant que les arbitrages seront réalisés en commission permanente et que le CESER ne dispose pas des critères d'arbitrage et de la répartition des réductions budgétaires, il ne peut donner d'avis sur cette décision modificative.

510 – Pêche, aquaculture et développement maritime

Sur proposition de Anne MENGUY et David RIOU
au nom de la Commission 5 « Environnement, ressources et climat »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 510 est l'un des outils privilégiés de déclinaison de la politique régionale Mer Littoral, qui permet de financer :

- la mise en œuvre de la feuille de route halieutique régionale
- l'accompagnement des actions du Groupement d'intérêt économique « Ports de pêche de Bretagne »
- le soutien aux énergies marines renouvelables
- la nouvelle feuille de route et soutien aux actions d'éducation à la mer, notamment le Pass Classes de Mer et l'appel à projets éducation à la mer
- la montée en puissance de la programmation du FEAMPA 2021-2027 tout au long de l'année 2025.

Afin de tenir compte de la contrainte nouvelle, il est proposé de réduire et décaler de 450 k€ l'enveloppe de crédits de paiement d'investissement prévue en 2025, au regard des calendriers constatés de réalisation des opérations et d'appels à projets lancés.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans son avis sur le budget primitif, le CESER avait rappelé l'importance de ce budget au vu des bouleversements maritimes qui se profilent. Il avait constaté le maintien des crédits de paiement en investissement en 2025 au même niveau qu'en 2024, et relevé leur hausse sur l'action de soutien à l'installation et à la reprise des entreprises de pêche et d'aquaculture.

Les éléments présentés ne permettent pas d'évaluer les conséquences de la réduction et du décalage d'une partie du budget (450 k€) prévus dans cette décision modificative. Le CESER aurait souhaité avoir une meilleure information sur les calendriers effectivement constatés de réalisation des opérations pour mieux comprendre ces arbitrages et connaître l'impact réel et la ventilation de cette baisse par projet : quels investissements seront précisément concernés par ce report ? Grâce aux éléments complémentaires qui lui ont été transmis, le CESER comprend que cette baisse est liée à une mise à jour des prévisions du plan pluriannuel, qui n'affectera pas les porteurs de projet.

511 – Ports

Sur proposition de Danielle CHARLES LE BIHAN et Cathy VALLÉE
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le contexte de contrainte et de contraction des dépenses, le Conseil régional propose de réduire l'enveloppe de crédits de paiement en investissement de 700 k€ pour tenir compte de la révision du calendrier des travaux du Terminal du Naye prévu en 2025, sans que cela n'ait d'impact sur la conduite de la politique portuaire régionale dont les objectifs sont réaffirmés.

Les crédits de paiement de la politique portuaire pour 2025 passent ainsi de 55,49 M€ à 54,79 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Malgré les contraintes budgétaires inhérentes au vote du budget de l'Etat, le Conseil régional réaffirme sa volonté de poursuivre, en 2025, la déclinaison de sa stratégie portuaire⁴, notamment dans la modernisation des équipements portuaires propriétés de la Région et leur transition écologique et énergétique. Les économies budgétaires introduites dans la DM1 ne semblent pas réduire l'effort pour réaliser l'ensemble des objectifs de cette politique.

Cependant, le CESER s'interrogeait en décembre 2024, dans son avis sur le budget primitif, sur la possibilité de tenir le calendrier de livraison du Terminal du Naye à l'horizon 2027. Ce projet porte à lui seul tous les efforts d'économie budgétaire de la politique portuaire avec une baisse de 700 k€ des crédits de paiement en investissement en 2025 et un glissement supposé du calendrier des travaux. Le CESER s'interroge : le décalage du calendrier est-il strictement dû au contexte budgétaire, ou la temporalité du projet allait-elle conduire à cet étalement dans le temps ? De ce fait, des précisions sur les délais de mise à disposition de la nouvelle infrastructure seraient un éclairage intéressant pour l'ensemble des parties prenantes à ce projet : riverains, usagers, exploitant, opérateurs.

6 - Transition écologique et climatique

603 – Energie et ressources

Sur proposition de Sandra COUGARD
au nom de la Commission 5 « Environnement, ressources et climat »
et de Marie-Pascale DELEUME et Marie-Christine LE GAL
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Face à la baisse des ressources, le Conseil régional propose pour le programme 603 une réduction des autorisations d'engagements (-500 k€) et des crédits de paiement (-733 800 €). Ces réductions portent sur :

- l'animation du réseau Rénov'Habitat Bretagne et sur la communication ;
- une mobilisation de fonds FEDER en substitution de fonds régionaux pour accompagner les entreprises dans leurs projets d'adaptation au changement climatique ;
- un ajustement du soutien aux projets de développement des énergies renouvelables.
- une réduction de l'enveloppe dédiée aux projets de déchetteries de nouvelles générations (qui cible le développement d'espaces de réemploi).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La décision modificative questionne l'ambition affichée par le Conseil régional en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique et soulève de nombreuses questions.

Alors même que les sujets couverts par ce programme sont considérables et ont d'importantes conséquences pour l'avenir, il est à noter qu'en matière budgétaire, le programme 603 représente à peine 1,5 % du budget global du Conseil régional. La baisse annoncée de 4,3 % des autorisations d'engagement (-500 k€), d'une part, et de 1,86 % des crédits de paiement (-733 800 €), d'autre part, ne peut donc que questionner les moyens alloués à ce sujet alors que les intentions restent inchangées.

⁴ [Avis du CESER sur la stratégie portuaire - Session du 2.10.23](#)

Le CESER soulignait déjà en décembre l'importance d'une mobilisation collective pour mettre en place la planification régionale. La révision du volet climat-énergie du SRADDET doit permettre d'assurer la cohérence de ses orientations avec la Programmation pluriannuelle de l'énergie 3. Pour que ces objectifs soient réellement poursuivis et atteints aux échéances fixées, d'importants moyens doivent y être alloués : comment cela sera-t-il possible dans un contexte de réduction budgétaire et en particulier si ces restrictions sont appelées à se renouveler les prochaines années ?

Le CESER constate la réduction de l'enveloppe dédiée aux nouveaux projets de déchetteries (ciblage sur le réemploi). Le Conseil régional souhaite prioriser de nouveaux moyens d'accompagnement sur la prévention, ce que le CESER soutient.

En matière d'énergie, le Conseil régional indique aller vers une réduction des engagements et des crédits de paiement sur le soutien à la rénovation énergétique de l'habitat privé, et plus particulièrement sur l'animation du réseau et la communication. Même si ces baisses n'auront pas d'impact sur le soutien régional aux territoires sur les postes de conseillers du réseau Rénov'Habitat Bretagne dans le cadre du Service public de la rénovation énergétique de l'habitat, la dynamique globale va forcément en pâtir. La réduction de la communication sur ce sujet risque de porter atteinte à la souscription des populations au dispositif proposé, avec un impact sur la maîtrise des consommations énergétiques et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Le CESER sera attentif à ce que, comme envisagé par le Conseil régional, cette réduction d'enveloppe ne conduise pas à une dégradation de la mobilisation du service de rénovation.

Par ailleurs, le Conseil régional entend substituer des fonds FEDER en lieu et place de fonds régionaux pour accompagner les entreprises dans leurs projets d'adaptation au changement climatique, mais cette substitution se fera-t-elle à due concurrence ? Au vu des éléments complémentaires transmis en préparation de la session, le CESER note que l'intention du Conseil régional est, par cette évolution, d'intégrer les entreprises à ce dispositif sans que cela n'affecte les autres porteurs de projets. Le CESER y sera attentif et demandera à obtenir prochainement un bilan de la consommation des fonds FEDER.

Le Conseil régional indique également souhaiter ajuster les aides apportées aux projets d'énergie renouvelable mais sans préciser le détail des politiques concernées. Le CESER aurait aimé avoir des précisions dans le bordereau quant à cette diminution. Il note, grâce aux informations complémentaires obtenues, que cela concerne les projets portant sur les énergies marines renouvelables. Si ces projets devaient émerger durant l'année, des fonds complémentaires pourraient être sollicités au travers d'une nouvelle décision modificative.

7 - Mobilités

701 – Transports collectifs

Sur proposition de Frédéric ÉTÈVE et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Cette DM1 est la conséquence du vote récent du budget 2025 de l'Etat et de ses impacts sur les dotations aux Régions qui, pour la Bretagne, se traduit par une baisse de dotation de 43 M€. Le Conseil régional fait le choix de limiter les conséquences sur ce programme par des relèvements tarifaires et des annulations d'opérations de gratuité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le bordereau du Conseil régional affirme une volonté de maintien des politiques de mobilités... en affichant des augmentations tarifaires, qui auront des effets directs et sensibles sur les usagers, à commencer par la jeunesse de Bretagne et les populations les plus précaires. A titre d'illustration, le Conseil régional fait le choix d'augmenter le prix des abonnements des TER BreizhGo pour les usagers-ères ayant recours aux transports collectifs et qui sont, par définition pourtant les plus vertueux, ceci à bien des égards.

Le CESER s'interroge donc sur les effets attendus de ce choix tant sur les recettes que sur la fréquentation. Il relève que le public jeune est particulièrement concerné par ces augmentations, alors qu'une large partie d'entre eux vivent dans une précarité économique des plus inquiétantes, comme le relèvent régulièrement nombre d'ONG et rapports institutionnels⁵, et qu'ils n'ont souvent pas d'autres choix pour leurs déplacements quotidiens (singulièrement dans un cadre scolaire et universitaire). A la lumière de ces éléments et compte tenu des gains attendus par ces augmentations et du dynamisme des recettes réaffirmés lors du BP 2025, le CESER s'interroge sur la pertinence de ces choix.

Concernant la tarification scolaire dans le Morbihan et les Côtes d'Armor, le CESER prend note de la logique conduisant au réajustement tarifaire ainsi que des gains attendus. Le CESER sera attentif aux conséquences que cela pourrait avoir pour les familles.

Enfin, sur le « tarif illimité moins de 26 ans » sur le réseau BreizhGo, le CESER note le report à l'année 2026 de la mise en place effective de ce dispositif tout comme de l'annulation de l'opération estivale de gratuité pour les jeunes. De ce fait, le CESER aurait apprécié connaître la part de voyageurs que cela représente ainsi que les gains attendus, et comme énoncé précédemment, reste très réservé sur le message envoyé à notre jeunesse.

702 – Infrastructures de mobilités, matériels et gares

Sur proposition de Thierry CHAMBON, Jean-Luc PELTIER et Frédéric ÉTÈVE
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Compte tenu du vote du budget de l'Etat pour l'année 2025 et de ses conséquences sur les dotations des collectivités, cette DM1 se traduit en Bretagne pour le programme 702 par :

- des décalages d'opérations et d'engagements à hauteur de 1,35 M€ ;
- un report en 2026 de la mise en œuvre du dispositif de location des « vélos BreizhGo », traduit par une baisse d'autorisations d'engagement de 250 k€, d'une diminution de 250 k€ sur les crédits de paiement de fonctionnement, et des crédits de paiement en investissement à hauteur de 5 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER retrouve ici la difficulté à donner un avis circonstancié sur un programme dont il ignore la consistance précise, autrement dit des opérations comprises dans les différentes lignes budgétaires dudit programme. Il rappelle⁶ et réaffirme la nécessité de transparence dans la déclinaison des actions conduites et découlant des priorités budgétaires fixées par le Conseil régional.

⁵ [Mesurer le niveau de vie et la pauvreté des jeunes adultes de 18 à 24 ans - Une population particulièrement confrontée à la vulnérabilité économique | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques](#)

⁶ Comme à l'occasion de [son avis sur le budget primitif \(BP\) 2025](#).

Il prend acte cependant des conséquences des contraintes budgétaires imposées par l'Etat à la Région. Il aurait apprécié avoir le détail ainsi que la logique d'arbitrage budgétaire concernant les opérations reportées, ceci compte tenu des effets sur l'exécution du volet « Mobilités » du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2023-2027.

Concernant le report en 2026 du déploiement du dispositif de vélos libre-service « vélos BreizhGo » par mesure d'économie, le CESER suivra avec attention les conséquences sur sa mise en œuvre effective.

8 - Actions européennes et internationales, fonds européens

801 - Actions européennes et internationales

Sur proposition de Yannick MORIN
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 801 contribue à l'attractivité et au rayonnement de la Bretagne à travers le développement d'actions à caractère européen et international. L'année 2025 est la deuxième année de la mise en œuvre de la stratégie internationale, renouvelée et votée en décembre 2023. Dans un contexte budgétaire contraint, la décision modificative n°1 indique une baisse de l'ordre de 4,4 % des autorisations d'engagement (-140 k€) et de 4,8 % des crédits de paiement de fonctionnement (-151 k€).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER de Bretagne prend acte de l'économie proposée sur ce programme dans le cadre de l'effort budgétaire global à réaliser.

Il apprécie le fait que les montants dédiés à la mobilité des jeunes, à la solidarité et aux Bretonnes et Bretons du monde soient sanctuarisés, l'actualité au quotidien nous rappelant l'importance d'avoir une ouverture sur le monde pour mieux le comprendre.

La répartition de cette baisse globale n'est pas détaillée ; pour autant, le bordereau indique qu'une priorisation sera effectuée en application des principes adoptés dans le cadre de la stratégie internationale de la Région. Le CESER soutient cette logique conforme aux décisions votées en décembre 2023.

9 - Ressources et accompagnement des politiques

902 – Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Sur proposition de Philippe LAMÉ
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'inscrire au budget l'augmentation des taux de cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales prévue dans la loi de financement de la Sécurité Sociale récemment adoptée.

Il prévoit par ailleurs, au-delà du gel des créations de poste, de diminuer de 1,5 M€ le recours aux personnels temporaires.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la hausse de 3,3 M€ de la masse salariale découlant de l'augmentation des taux de cotisation à la caisse de retraite. Cette révision avait été annoncée.

S'agissant du moindre recours aux personnels temporaires, le sous-jacent motivant cette décision semble être la nécessité de réaliser des économies. Le CESER aurait apprécié connaître le montant de l'enveloppe budgétée pour ces emplois temporaires afin d'être en capacité de mieux appréhender l'importance de l'effort demandé. Il regrette la faiblesse des justifications apportées pour motiver ladite décision, ainsi que l'absence d'appréciation de son impact sur le fonctionnement des services publics et des agents, soulignant que l'épaisseur du trait séparant le rabotage de l'optimisation peut parfois être ténue.

905 – Information et promotion

Sur proposition de Philippe LAMÉ
Rapporteur général en charge du budget

3. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président propose une réduction de dépenses de 548,3 k€, et ce au travers l'actionnement de divers leviers portant notamment sur la communication et les supports utilisés à cet effet, l'évènementiel, les supports publicitaires et cadeaux protocolaires, les représentations.

4. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note que les ajustements envisagés entraînent une baisse de plus de 11 % du budget initialement prévu, ce qui est loin d'être négligeable.

S'il comprend la recherche d'économies sur le budget information et promotion du Conseil régional, le CESER souligne là aussi que leur justification effective, hors mise en avant de la contrainte budgétaire, aurait mérité d'être

mieux explicitée. Il regrette que la communication en direction des citoyens, qui lui paraît essentielle, ait été elle aussi touchée.

906 – Patrimoine et logistique

Sur proposition de Gérard HURÉ et Dominique PIRIO
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour tenir compte de la contrainte budgétaire, il est proposé :

- de réduire l'autorisation de programme (AP) et les crédits de paiement d'investissement (CPI) de 1,034 M€ ;
- de diminuer l'autorisation d'engagement (AE) ainsi que les crédits de paiement de fonctionnement (CPF) de 200 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Même s'il est conscient des contraintes budgétaires dans lesquelles s'opère cette décision modificative au budget, le CESER ne peut que regretter la réduction des dépenses d'investissement (autorisation de programme et crédits de paiement) et la diminution des dépenses de fonctionnement (autorisation d'engagement et crédits de paiement) envisagées.

Notamment en ce qui concerne l'action n°11, le CESER observe que la diminution prévue des CPI à hauteur de 1,034 M€ est l'illustration des craintes exprimées dans [son avis sur le budget primitif](#), autrement dit de céder à la facilité en adoptant des orientations budgétaires qui privilégient les effets immédiats aux perspectives à long terme. Pour rappel, le CESER alertait que « *dans un contexte de réduction budgétaire, maintenir cet effort, c'est privilégier une vision à long terme qui aura d'avantage d'impact qu'une vision à court terme (de restriction budgétaire immédiate) sur des économies réalisables en matière énergétique* ». De ce fait, le CESER regrette la réduction des dépenses proposées à la DM1 qui ne précisent pas sur quelles opérations et actions elles porteront. De plus, elles ne sont pas en cohérence avec les critères adoptés dans le cadre du budget vert en ce qui concerne l'évaluation environnementale du budget sur les volets atténuation et adaptation au changement climatique.

De la même manière, le CESER s'interroge sur la pertinence de l'action n°31, notamment au regard de l'application de la loi d'orientation des mobilités (LOM) qui prévoit une augmentation de la part minimale de véhicules renouvelés annuellement vers des véhicules à faible émission. Constatant une diminution de 264 k€ de la somme dédiée au remplacement/renouvellement des véhicules dans le bordereau, le CESER s'interroge sur les effets que ces renoncements auront sur la trajectoire imposée par la loi.

907 – Systèmes d'information

Sur proposition de Philippe LAMÉ
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le président propose de réduire de 440 k€ les crédits de paiement de fonctionnement alloués.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate que l'ajustement proposé entraîne une réduction du budget de 2,8 %. De cette baisse de dépense, qui découle d'un moindre recours à des prestataires et du décalage de projets, le CESER retient surtout qu'elle n'altère nullement la sécurisation du système d'information ni le déploiement ou la maintenance des principaux outils, ce qui le rassure grandement. Le CESER restera attentif sur ces points.

908 – Ressources et expertises

Sur proposition de Philippe LAMÉ
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose de réduire de 220 k€ les crédits de fonctionnement alloués.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève que les baisses de dépenses envisagées correspondent à 8,6 % du budget initial et découlent d'un moindre recours à des prestataires impliqués dans les sujets portant sur la transformation interne, la finance, l'audit, les achats ou la documentation.

S'il comprend le choix fait par le Conseil régional, il sera attentif à ce que ce choix n'impacte pas le déroulement d'actions ou projets structurants.

910 - Mouvements financiers divers

Sur proposition de Philippe LAMÉ
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose l'inscription des opérations de régularisation suivantes :

- la reprise de la provision pour risque de 56,5 M€ inscrite au budget primitif ;
- des reversements de TVA pour un montant de 3 M€ ;
- le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) pour un montant de 14,65 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Parmi ces mouvements financiers divers, qui correspondent à des opérations de régularisation, le CESER relève que le Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales (DILICO), prévu par la loi de finances 2025 au titre de la contribution de la Région à l'effort de consolidation budgétaire fera l'objet d'un reversement partiel (90 %) étalé sur 3 ans, les 10 % non remboursés allant alimenter le fonds de péréquation des ressources des intercommunalités et communes (FPIC).

Le CESER relève que ledit Dilico fonctionne sur le principe d'une avance remboursable. Il pèse donc clairement sur les ressources des collectivités concernées et impacte directement leur capacité d'agir, et ce sans s'attaquer clairement aux problématiques de fond liées à la consolidation budgétaire. Aussi ne peut-il que s'interroger sur la pertinence pour l'Etat de procéder de la sorte.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
« Décision modificative n°1 au budget 2025 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Sophie JEZEQUEL Chambres d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime au nom de la Chambre d'agriculture de Bretagne, de la FRSEA, de Jeunes Agriculteurs de Bretagne.

Reconnaissons-le : ajuster un budget en préservant un cap nécessite de regarder loin, d'opérer des arbitrages courageux et de les assumer, de préserver une dynamique de projets pour les territoires et les forces vives qui les font vivre, de préserver « la cohésion sociale et territoriale, ferment de l'âme de la Bretagne ». Nous faisons nôtre la richesse humaniste de la formule que nous nous efforçons tous d'incarner.

Oui, garder un cap, avec 43 millions d'euros en moins, et nous le craignons, pas pour cette seule année, peut mettre durement à l'épreuve cette cohésion et la solidarité entre acteurs.

Le rabot n'est en effet pas l'outil idéal, quoique, les ébénistes et orfèvres du travail du bois nous préciseraient peut-être que le rabot permet de porter aux dimensions finales, de réaliser tenons et mortaises, de façonner le bois pour faire des entailles et des moulures, bref, tout ce qui permet d'assembler en faisant en sorte que ça tienne dans le temps. Utiliser la tronçonneuse et la hache sans discernement et priorités claires, ne clarifierait pas le cap. Utilisons donc les leviers et outils à notre disposition à bon escient.

L'exercice extrêmement difficile pour les collectivités et pour le redressement des comptes de la nation est donc bien celui de prendre les bonnes décisions, sans compromettre l'avenir économique et social de notre région.

En ce sens, nous apprécions le maintien d'un effort d'investissement pour réussir les transitions économiques, sociales et environnementales qui sont devant nous, de même que la priorité maintenue pour les services publics régionaux que vous avez en responsabilité. Il faudra cependant s'assurer que le décalage de certaines opérations ne se traduise pas par leur abandon à terme, l'équipement des lieux de formation de nos jeunes sont essentiels pour préparer leur avenir et leur insertion dans la vie professionnelle. En ce sens, la mobilité de ces jeunes, originaires de territoires ruraux, ne doit pas non plus subir des augmentations d'abonnement trop durs à supporter.

Concernant le soutien à l'activité économique et à la préparation des compétences de demain, le soutien à l'installation dans de bonnes conditions et à l'accompagnement des transitions, la qualité et l'adaptation de l'offre de formation sont primordiales. Le soutien aux investissements de transition dans le cadre d'AGRI Invest, les aides à l'installation, le plan arbre et le plan bio ne doivent en effet pas être rognés, ni rabotés. Ce serait renoncer à notre ambition commune de contribuer fortement à la souveraineté alimentaire et à notre capacité à développer une production agricole aussi décarbonée que possible.

Sur les aides au fonctionnement, vous proposez de réduire en autorisation d'engagement et CPF les aides au fonctionnement des structures d'accompagnement agricoles régionales (920 000 euros sur un total de 3 165 000 euros). La Chambre d'agriculture de Bretagne, comme d'autres structures d'accompagnement agricole régionales, est concernée par cette réduction. Nous espérons que les propositions de la Région concernant cette réduction ont été faites avec discernement et équité, et en cohérence avec les priorités réaffirmées en termes d'investissements d'avenir pour l'agriculture, le renouvellement des générations, les transitions. Et surtout, nous appelons à un travail immédiat de concertation pour réfléchir ensemble à l'efficacité de l'argent public mobilisé, avec une organisation territoriale qui évite les doublons, rend plus efficace chacun sur son cœur de métier. 2026, 2027 pourraient être tout aussi difficile dans le contexte national et international que nous connaissons. Nos projections budgétaires doivent s'élaborer dès maintenant, en regardant lucidement notre environnement politique et économique. Je vous remercie.



Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

Le Président du Conseil Régional signe son introduction à cette modification n° 1 annoncée dès le vote du budget primitif pour l'exercice 2025 pour intégrer les effets de la loi de finances pour 2025 et « ajuste les dépenses en conséquence ». Un ajustement, pour la CGT, doit reprendre la racine du mot et être « juste ». Sans revenir sur le maëlstrom politique du Pays depuis mi-2024, il n'est pas inutile de vérifier que c'est le continuum des mauvaises décisions d'une dissolution caractérielle qui sont une marque de fabrique de la poursuite en France d'une épreuve du maintien d'une politique confisquant « Pouvoir et Démocratie ». Mais pas les bénéfiques records de quelques familles qui poursuivent leur vie, « peinard ».

Ces jours-ci, des voix s'expriment pour dire que si Kamala Harris avait été élue aux Etats-Unis, les choses seraient différentes. Si Mr Macron avait respecté les urnes aussi. Le Nouveau Front Populaire devait gouverner et dès lors nous n'examinerions peut-être pas une DM1 de recul dès ce mois de mars ! Cela s'appelle la vérité au vu des propositions exprimées pour conduire « les affaires » de la Nation dès juin dernier.

Après nos échanges collectifs, le CESER précise, dans son avis, que les décisions de l'Etat comptent pour moitié dans ce budget en régression et l'autre moitié sont des mesures d'économies, ce que ne dit pas le Président de Région dans son introduction générale. Même très courte. Et l'ajustement est de - 80 millions d'euros au total, je ne reviens pas sur les jeux d'écriture. Si nous allions à l'os d'une synthèse, le tableau final de la DM1 fait état de la réalité et la conclusion de l'avis du CESER porte l'enjeu politique du sujet. Mais ce n'est pas la bonne lecture. Un budget est la résultante de choix politiques. Le Conseil Régional, dans son objectif politique, précise dès lors que ce budget permet un effet stabilisateur de 6 grandes orientations reprises dans le rappel des propositions. C'est ainsi que le CESER répond, dans son avis complet, méthodiquement.

La CGT prend acte et les rapproche de la communication issue de la session du Conseil Régional du lundi 24 février permettant au Président Chesnais-Girard de recouvrir une majorité nette. Nous citons : « nouvelle équipe, projet augmenté ». Nous ajoutons, ... mais budget diminué ! Pourtant autour des 3 grandes ambitions affichées le 24 février, il y a de quoi faire.

« Bien-vivre partout dans une Bretagne en bonne santé » : un engagement renouvelé en faveur des services publics de territoire.

« Plus d'emplois et moins de carbone » : pour développer l'économie dans une perspective à l'horizon souhaitable et soutenable.

« Plus de Bretagne » : dans un pays hypercentralisé, travailler chaque jour à davantage de responsabilités confiées aux territoires et notamment à la différenciation, en sommes à une véritable révolution.

Sur ce dernier mot, la dernière connue, et la seule en France, Révolution, mettait fin aux féodalités justement pour un idéal d'égalité dans une volonté de redistribution des richesses créées par le Peuple.

La CGT reconnaît là malgré tout, dans ce communiqué, l'esprit et le souffle de celui de la Breizh Cop « d'un Monde à vivre » et de la « rupture négociée ». Le CESER conseillait celui des transitions. Nous devrions après notre rapport de 2017, passé donc ce septennat, être à la transformation. Mais pourtant il nous semble que ce n'est pas vers le futur qu'est le retour mais vers le passé d'avant cette Breizh Cop. Certes, il existe un contexte global mondial, mais rien n'oblige les révolutionnaires du 24 février à suivre le mouvement de la recapitalisation des oligarchies. Le retour

du conservatisme, de l'autoritarisme, de la diabolisation des mœurs, de la négation du féminisme, de la remise en cause de la science, ..., ce n'est pas la Bretagne. Par contre, nous sommes intéressés par tout ce qui ressort de l'intelligence humaine combinée à l'expérience de la plus grande richesse du Monde que représente la nature.

Ainsi, tout ce qui passe au pilori des soi-disant premiers de cordée est l'exact inverse des aspirations des populations. Mais c'est ce Présent du mensonge d'extrême droite qui est là pour assoir les règles débiles de la rentabilité du Capital financier et du commerce associé. Dans un Monde où chacun essaie de développer ses exportations tout en protégeant son marché intérieur, l'essor des échanges s'accompagnent inévitablement d'une montée des tensions et des conflits. La Bretagne pourra se retrancher derrière un Duché, cela ne changera pas cette évidence. Même à 5 départements. C'est donc la voie de la Breizh Cop qu'il faut réemprunter.

Pour la CGT, force est de constater qu'à travers cette DM1, c'est bien l'emploi, la formation, la question sociale du travail, la jeunesse qui en prend pour son grade dans notre actualité régionale. C'est aussi pour nous la lecture des travaux du rapport général dont les avis des commissions.

Alors, en référence aussi à l'avis du CESER sur les achats responsables, nous pensons plus que jamais que le fruit du travail commun est la redistribution. L'invention du CESER, issue d'un groupe spécifique, de l'éco-socio conditionnalité des aides publiques -acceptée par le Conseil Régional- est certainement la seule « Révolution » palpable immédiatement. Par goût du jeu « qui-est-ce ? », je cite l'accroche d'un texte officiel national : « la conditionnalité des aides publiques aux entreprises relève fondamentalement d'un choix politique. Elle relève de l'impulsion, de l'orientation économique, sociale et environnementale que souhaitent donner les responsables politiques à la dépense publique et au tissu économique ». Ecourtons le suspens.... Il s'agit du propos de la Mission d'information commune de l'Assemblée Nationale sur la conditionnalité des aides publiques aux entreprises pour le PLF 2021 et les « Guévaristes » rédacteurs étaient alors 5, le Président, des Républicains, les 4 autres étant « des Macronistes ». Toujours au titre de la curiosité. Vous connaissez toutes et tous le sketch usité de l'épaisseur du Code du Travail et du nombre de pages. Cette mission donne le chiffre des dispositifs d'aides aux entreprises. Entre 1800 et 2000 pour un montant alors de 140 milliards. 190 aujourd'hui. On n'est plus dans l'économie administrée mais dans le socialisme privé et là bizarrement il n'y a pas de simplification prévue.

Ignorer la situation du secteur de l'industrie bretonne, de l'agroalimentaire au secteur de la santé, c'est se voiler la face. Ne pas voir par exemple que le chantier naval Piriou, dans son attelage avec Naval Group Lorient, avec la filiale Kership, délocalise des fabrications de coques pour des navires de la Marine Nationale en Roumanie, c'est, dans la période, « fort de café » comme le dit l'adage. Je pourrais multiplier les exemples de délocalisation ou de délocalisation inversée, c'est-à-dire l'importation de manœuvre de l'UE ou hors UE, mais au lieu de cela, la CGT demande qu'un réel état des lieux soit fait toutes filières confondues en Bretagne. Que BDI ne fasse que cela pour un point zéro dès maintenant semblerait obligatoire pour la création d'une Conférence Bretonne de l'économie qui n'existe toujours pas.

Pour conclure, nous avons ensemble, plus largement ici, un rendez-vous. Nous sommes à un peu plus d'un mois des 80 ans de l'ONU qui a donné rendez-vous aux Peuples du Monde pour 17 objectifs de Développement Durable à réaliser dans 5 ans. C'est cela que Trump, Poutine et consorts ne veulent pas. La finance internationale non plus puisque la Chine a annoncé vouloir être la première puissance mondiale en 2049. Le Développement durable a rendez-vous avec l'Histoire dans 5 ans, en 2030, pour vérifier le travail de 2015 aboutissant aux 17 objectifs ODD pour le document final intitulé « Transformer notre Monde ». C'est cela aussi notre rendez-vous au CESER. Personne ne le fera pour nous en tant que société civile organisée. Les principes et engagements de la Breizh Cop doivent être examinés de nouveau, le SRADDET et la SRTES également et ce à l'aune « d'une Charte pour l'Humanité et la Planète au 21^e siècle ». Mais pour faire cela, le CESER et surtout son équipe professionnelle, a besoin de pouvoir travailler avec des moyens ajustés rapidement en personnel, pour nous permettre de poursuivre notre juste contribution au débat de société.

Pour ce qui nous concerne à la CGT, nous pensons plus que jamais, encore une fois, dans une courte période, que c'est aussi et surtout la capacité du mouvement syndical partout dans le Monde, en Europe, en France et en Bretagne qui peut, non seulement inverser le mouvement de l'accaparement des productions issue du collectif

humain du travail avec l'ensemble du Vivant, pour redonner du sens à l'existence, mais aussi donner un véritable espoir autre que celui de la mondialisation de la guerre. En ce sens, nous donnons rendez-vous aux travailleuses et travailleurs, au plus tard, le 1er mai pour notre fête internationale.

Répondre à la haute exigence du changement réel pour des jours heureux, pour la CGT, par l'Autonomie territoriale, Politique et administrative, n'est vraiment pas à la hauteur des besoins de la société.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Nous vivons ce 17 mars notre première session depuis le vote de la loi de finances pour 2025. Nous apprenons de la décision modificative du budget de la Région que les collectivités locales voient leur contribution à l'effort collectif de maîtrise des déficits publics passer de 5 à 2 milliards, ce qui n'est sans doute pas une bonne nouvelle tant la question de la dette publique pèse sur le présent et le futur de la Nation.

Quant au Conseil régional, il annonce une baisse prévisionnelle des concours de l'Etat de 43 millions d'euros pour 2025, soit 2,1 % du budget. Effort somme toute raisonnable rapporté à un budget d'1,9 milliard d'euros.

La Région annonce avoir procédé à des arbitrages en confirmant avoir décidé de préserver les budgets culture, sport et langues.

Comme tous, nous y sommes très attachés mais il est aussi de notre responsabilité de souligner que la Région annonce vouloir, dans le même temps, je cite :

- « baisser le budget de fonctionnement de certaines structures d'accompagnement à l'innovation »,
- « baisser les budgets de fonctionnement des pôles de compétitivité »,
- « réduire le soutien en fonctionnement des structures d'accompagnement à la création et reprise »,

sur l'accompagnement des entreprises, je cite toujours :

- « réduire le niveau d'engagement des crédits régionaux »,
- « réduire le soutien en fonctionnement de Bretagne Développement Innovation et Bretagne Commerce International »,
- « réduire le soutien en fonctionnement des clusters ».

Il nous semblerait préférable de maintenir voire renforcer l'accompagnement des entreprises, compétence pleine et entière du Conseil régional, à la différence des compétences sports ou culture certes utiles mais secondaires selon l'esprit de la loi NOTRE de 2015.

En ces temps économiques si difficiles, nos industries, qui sont à la croisée des chemins, avec des défis majeurs à relever, la construction qui souffre, le signal d'un maintien d'une politique volontariste de développement économique de la Région nous semble essentiel.

Ce soutien passe par le maintien de dispositifs existants, en particulier ceux qui touchent directement les entreprises, comme Breizh Fab, en veillant à ce que les coûts de fonctionnement des structures intermédiaires soient maîtrisés et que ces dernières se coordonnent mieux au service des entreprises du territoire qui créent la richesse et sont le ciment de la société bretonne.

De tous les éléments présentés par la Région ressortent deux orientations très claires :

- Ne pas réduire les concours aux secteurs associatifs, culture, sport, langues,
- Réduire le concours apporté à l'innovation, aux pôles de compétitivité, à la création – reprise d'entreprise, à des structures d'accompagnement telles que BDI et BCI et autres clusters.

Nous nous interrogeons sur la pertinence de telles orientations.

Mission 2

La Région affirme, à la faveur de cette décision modificative, son attachement à la préparation des compétences de demain.

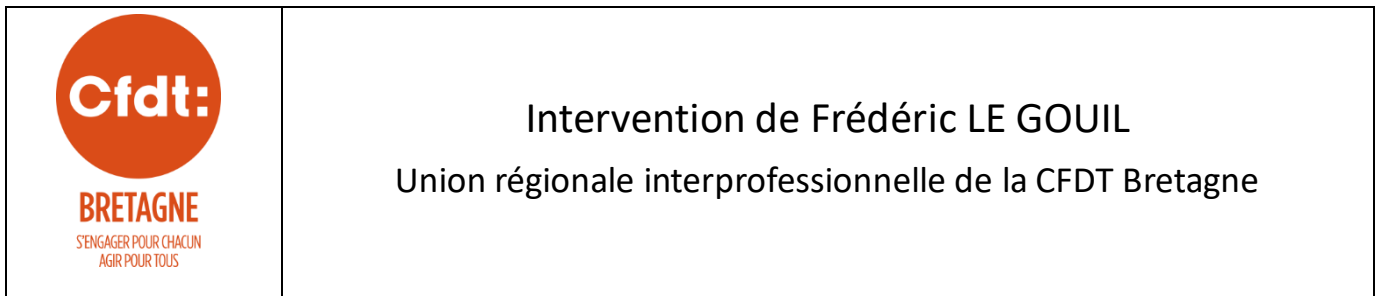
La priorité donnée à la mission 2 Emploi, formation et orientations professionnelles, 2^{ème} poste budgétaire de la Région, est confirmée mais n'échappe pas à des ajustements liés à la contrainte budgétaire.

Si la qualité et l'adaptation de l'offre de formation et l'orientation des jeunes Bretons sont des sujets essentiels et relèvent au premier chef des compétences de la Région, il nous apparaît tout autant essentiel de préparer les prochaines échéances budgétaires dès aujourd'hui. Nous appelons de nos vœux à une remise à plat des budgets liés à cette mission pour recentrer stricto sensu les moyens affectés sur les compétences régionales mais aussi pour tenir compte de l'évolution, par exemple, du pilotage des politiques publiques de l'emploi et de la formation avec la mise en place du Réseau pour l'emploi.

Les efforts budgétaires passent pour l'essentiel par des ajustements sur chacun des programmes. Les efforts escomptés vont résulter d'arbitrages sur des programmes qui pour certains varient en fonction de la demande d'accès aux dispositifs visés. Un pilotage fin et agile de ces programmes va s'imposer à l'administration régionale pour atteindre les objectifs de baisse des budgets sur les différents programmes même si, d'ores et déjà, pour certains programmes comme Prépa Avenir, l'augmentation du nombre de places est moindre que l'augmentation prévue initialement.

Enfin, sur le programme 206 sur l'aide aux apprenants, qui n'est pas une compétence de la Région, il nous semble important qu'une expertise spécifique soit initiée sur ce programme pour mesurer les possibilités de synergie avec les acteurs du Réseau pour l'emploi ou les collectivités territoriales en charge de ces publics non indemnisés par l'assurance chômage. Il s'agit en effet de permettre à la Région de se recentrer sur ces compétences d'accès et de développement de la formation et de financement des outils de formation tout en conduisant un travail sur les possibilités de maintenir, pour ces publics, des dispositifs incitatifs et attractifs.

Je vous remercie de votre attention.



La CFDT soutient l'avis du CESER.

Cette décision budgétaire modificative n°1 s'inscrit dans un contexte toujours incertain. Pour la CFDT, ce budget doit être au service du développement économique de la région, de l'emploi durable et de qualité, du développement des compétences et de la transition énergétique et écologique qui sera l'un des sujets majeurs pour les prochaines années.

La CFDT se félicite que l'exécutif régional ait décidé de sanctuariser les crédits votés lors du BP notamment autour des « politiques de cohésion sociale et territoriale et aux ferments de l'âme de la Bretagne ».

Dans son vœu présenté à cette même session, le CESER rappelle que, dans tous les territoires, il est essentiel de soutenir la vie associative, tant pour ce qu'elle représente que pour ce qu'elle accomplit. Cela constitue une urgence politique, sociale et économique, tout en étant un investissement pour l'avenir de la Bretagne. La CFDT ne peut qu'apporter son soutien à cet appel. En effet, si les associations continuent de pallier le manque d'action de l'État, la baisse des dotations met en péril leur pérennité à long terme. Pour la CFDT, il est de la responsabilité des pouvoirs publics de soutenir, de manière claire et durable, l'effervescence et la diversité de la vie associative à tous les niveaux territoriaux.

Dans les Orientations Budgétaires 2025, la Région rappelait que l'une de ses priorités est la jeunesse considérant qu'il s'agit là d'un « enjeu d'équilibre territorial, de justice sociale, d'égalité et de préservation de ce qui fait la cohésion sociale, d'appui à la jeunesse, demeurent centraux dans le projet de mandat » et précise que « les réponses apportées par le Conseil régional sont transversales et se retrouvent dans la plupart, voire dans toutes les politiques sectorielles. Mais elles sont aussi portées par des programmes d'action relevant souvent d'un volontarisme spécifique de la Région, s'agissant de compétences partagées ou non dévolues obligatoirement ».

Or, à bas bruit, faute de moyens pérennes, la politique d'insertion des jeunes est remise en cause. Plusieurs structures sont aujourd'hui confrontées à de graves difficultés et annoncent des baisses drastiques d'effectifs. Qui effectuera leur travail d'accompagnement demain ? qui accompagnera notre jeunesse ?

Le Conseil régional n'est, bien sûr, qu'un financeur de cette politique jeunesse parmi d'autres et parfois même, va au-delà des compétences qui lui sont dévolues. Mais, au regard des temps difficiles qui s'annoncent sur les finances publiques et donc sur les budgets pluriannuels du Conseil régional, la CFDT tient à rappeler sa volonté d'assurer à toutes et tous une place dans la société, un accès à la formation et au monde du travail.

Plus largement, ces baisses, certes limitées, entraîneront des conséquences sur les structures qui accompagnent les bretonnes et les bretons les plus fragiles.

D'autres économies vont avoir des conséquences sur un secteur déjà en difficulté. En effet, les choix budgétaires d'investissement dans la restructuration des lycées, la performance du bâti, la transition énergétique et l'adaptation des locaux vont impacter les entreprises du bâtiment du territoire avec des effets qui pourraient se révéler délétères pour les salariés de ces structures et plus largement pour l'activité économique.



Intervention de Cathy VALLÉE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Le Conseil régional présente à cette session le véritable budget pour l'année 2025, intégrant les contraintes fixées par la loi de finances nationale, notamment la réduction de dépenses qui s'impose à la Région Bretagne. Pour atteindre l'équilibre, ce budget modifié acte la contrainte posée par l'Etat dans les ressources et les économies nécessaires pour s'adapter à la baisse de certaines recettes. Au total, cette décision modificative diminue le budget pour 2025 de 80 millions d'euros, représentant un peu plus de 4% du budget initial voté en décembre dernier.

Si le Conseil régional affirme s'être interdit d'écarter par passage du « rabot » toutes les politiques, dans les faits seules les politiques de la culture, des langues et du sport ne subissent pas de réduction. L'exécutif régional assume ce choix par l'impératif de cohésion sociale. Celle-ci, en effet, est essentiel. Mais cette politique est clairement inscrite dans les compétences d'autres échelons territoriaux, à savoir les départements et le bloc communal. Ces collectivités en Bretagne peuvent tout aussi valablement que la Région porter les actions favorisant la cohésion et l'inclusion sociale en valorisant l'identité et les valeurs propres à notre région. Le Conseil régional pourrait ainsi mobiliser pleinement ses ressources sur les compétences dont il a l'exclusivité ou sur les politiques où il joue un rôle moteur.

Par ailleurs, un certain nombre d'ajustements budgétaires pour 2025 sont réalisés dans cette décision modificative par des reports d'investissements ou des glissements de calendrier de travaux. Or les budgets des prochaines années resteront à l'évidence sous contrainte, ne permettant pas de rattraper ces décalages. Une revue du programme d'investissement pourrait conduire à faire concrètement les choix qui s'imposeront de toute façon.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean CABARET Confédération paysanne de l'Ouest

J'interviens ici au nom de la confédération paysanne de Bretagne.

La Confédération Paysanne de Bretagne a soutenu et approuvé les orientations agricoles de la région, votées en février 2024, comme le plan BIO, le plan Arbre, ou la stratégie régionale en faveur de l'installation transmission.

Les mesures proposées aujourd'hui visant à réduire de manière importante les aides au fonctionnement des structures d'accompagnement agricoles régionales nous posent des questions sur le choix, et les conséquences qui peuvent découler de ces mesures budgétaires, sans nier la situation budgétaire de la région.

En effet, l'agriculture, les femmes et les hommes qui s'y emploient ont besoin d'un accompagnement sérieux et permanent dans leurs évolutions, qui leur permettent de se soustraire aux seules lois du marché, de l'économie, de l'amont comme de l'aval, pour ne pas dire des lobbies qui rôdent autour de l'agriculture.

La Région défend, à juste titre, de nouvelles orientations, pour une agriculture plus résiliente, plus attirante, pour un environnement qui s'améliore plutôt qu'il se dégrade, des eaux propres et dont l'usage doit être bien pensé et bien réparti, un plan Arbre qui reconsidère positivement le maillage du bocage Breton et bien d'autres choses encore...

Mais tout ceci ne pourra se faire sans l'engagement, bien évidemment, des paysannes et paysans, mais aussi celui des structures d'accompagnement qui travaillent et qui croient en un avenir meilleur pour les générations futures.

Nous devons et devons nous prémunir des seuls aléas des marchés ou autres décisions et orientations politiques, économiques qui peuvent éroder notre planète.

Les mesures d'accompagnement de la Région pour les investissements dans le cadre par exemple d'Agri-Invest, ou autre, sont certes importantes, mais nous devons rappeler que des séries d'investissements toujours plus importants pour une agriculture soi-disant productive, dite moderne et connectée, comportent bien des risques dont nous mesurons chaque jour un peu plus les effets néfastes.

Repenser notre agriculture, parfois savoir changer de cap, cela prend du temps, cela nécessite bien des réflexions et d'être accompagnés, et cela reste de la plus grande importance.

Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain, les problèmes sont devant nous, pas derrière nous.

La nébuleuse des aides allouées à l'agriculture de manière générale, s'épaissit. Il conviendrait d'en faire un état des lieux complet transparent afin de savoir qui fait quoi, avec quelle efficacité.

La structuration des aides publiques, régionales ou nationales, ou plus locales, mais aussi les aides des secteurs économiques privés ou coopératifs doivent faire l'objet de cet état des lieux concret.

La confédération paysanne le demande aujourd'hui à la Région. Le CESER peut en être un acteur majeur.

Je vous remercie